

Notice explicative du Plan de référence



NOTICE EXPLICATIVE DU PLAN DE REFERENCE DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Rappel réglementaire

Le Plan de référence est un document cartographique synthétique, de caractère prospectif, qui reflète la stratégie et les objectifs de la Charte à échéance de douze ans, à partir des données issues des inventaires patrimoniaux et de l'analyse socio-économique.

Il traduit les orientations et les mesures définies dans le rapport de la Charte. Le zonage est établi sur l'ensemble du territoire et identifie, en particulier, les zones à protéger en priorité.

Extrait du chapitre 2.2.2 de la circulaire n°95-36 du 5 mai 1995 prise pour l'application du décret n°94-765 du 1er septembre 1994 relatif aux Parcs naturels régionaux.

Méthode d'élaboration du Plan de référence du Parc naturel régional des Grands Causses

Le Plan de référence cartographie, par entités paysagères, les principaux objectifs que le Parc visera, avec ses partenaires, durant les douze ans à venir. Ils traduisent les engagements des membres constitutifs et de l'Etat, signataires respectivement de la Charte et de la convention d'application.

Les zonages et autres représentations de cette carte au 1/100 000ème seront détaillés à des échelles plus précises, notamment pour les documents d'urbanisme, et à partir des données de base qui ont servi à établir ce Plan de référence.

Le Plan de référence a été établi sur la base de quatre cartes thématiques. La première partie de la notice explique le cheminement qui aboutit à la carte de synthèse que constitue le Plan de référence. La deuxième partie rentre dans le détail des perspectives d'action dans chacune des quatre entités paysagères du Plan de référence.

I- Les cartes thématiques

Un état des lieux du territoire sous forme cartographique a été réalisé. Ces données sont tirées d'inventaires, de recensements, de zonages, de classements, qui font l'objet de reconnaissance officielle.

De cet état des lieux, un certain nombre d'indicateurs qui paraissent les plus représentatifs des domaines relatifs aux missions du Parc et à la démarche Agenda 21 du territoire ont été sélectionnés. Ils constituent quatre groupes de données :

- les données écologiques,
- les données paysagères,
- les données économiques,
- les données sociales.

Les données ont été synthétisées pour élaborer quatre cartes thématiques :

- carte de la dimension écologique du territoire,
- carte de la dimension paysagère du territoire,
- carte de la dimension économique du territoire,
- carte de la dimension sociale du territoire.

Le Plan de référence du Parc est constitué par la synthèse de ces données.

1/ Dimension écologique du territoire

Pour localiser ce patrimoine, les zonages suivants ont été superposés :

- les ZNIEFF de types I et II,
- le réseau Natura 2000 (ZSC et ZPS),
- la Réserve de la biosphère,
- les ZICO,
- les grandes landes, pelouses pastorales et zones incultes (pour leur biodiversité actuelle ou potentielle), des futaies et taillis de hêtres (potentiellement d'intérêt communautaire et historiquement très présents).

Commentaire de la carte

Les zones de causses (grands et petits causses) et de gorges concentrent les patrimoines naturels du territoire. Ceci s'explique par la concentration d'espèces animales remarquables (vautours, oiseaux des milieux ouverts...) et d'habitats d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 en voie de constitution sur le Parc est le principal facteur qui détermine les secteurs à forts enjeux environnementaux.

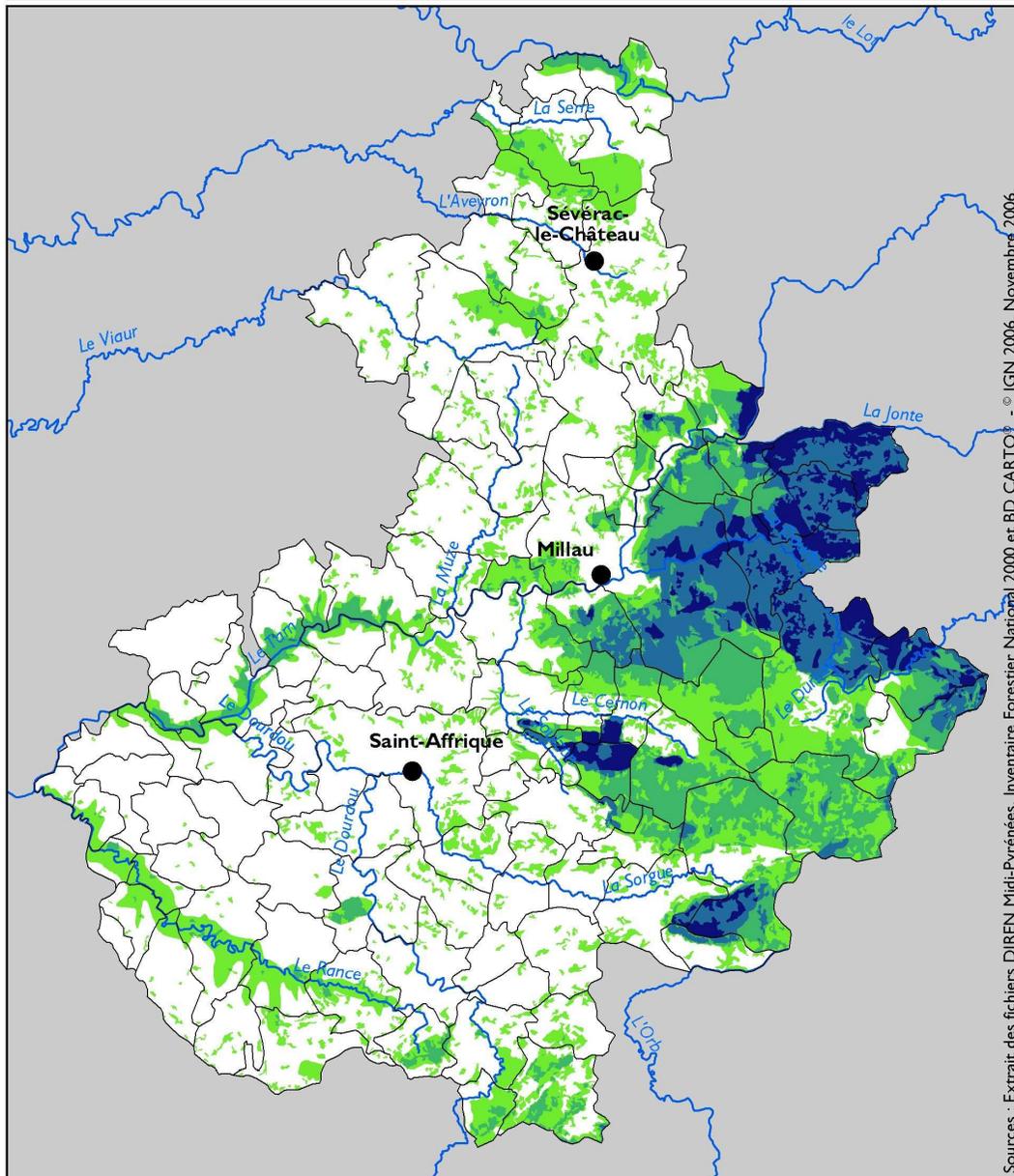
Le Département de l'Aveyron a voté la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles. En conséquence, le Plan de référence intégrera les zones de préemption définies dans le « schéma des espaces naturels sensibles ».

Les secteurs des monts et des rougiers sont actuellement sous-représentés, notamment par manque de connaissances. Les propositions de ZNIEFF à venir, ainsi que les données liées à l'Atlas des Vertébrés de l'Aveyron (parution prévue en 2007) font d'ores et déjà pressentir que des réajustements seront nécessaires pour prendre en compte ces enjeux naturels.

Remarque :

Dans le rapport de la Charte figurent à l'Article 5.2, les deux cartes « Mesures de protection et politiques de conservation des milieux naturels » qui localisent les ZNIEFF, ZICO, zones Natura 2000 et la partie aveyronnaise de la Réserve de Biosphère.

Dimension écologique du territoire



Légende

Zone de patrimoine écologique

-  1 zone
-  superposition de 2 zones
-  superposition de 3 zones
-  superpositions de 4 à 6 zones

 Principales rivières

 Limites communales du Parc naturel régional des Grands Causses

Remarque : dans le processus de superposition, on a attribué la même valeur à chaque zonage ; il n'y a pas eu de pondération.

2/ Dimension paysagère du territoire

Pour localiser ce patrimoine, les données ou zonages suivants ont été superposés :

- les sites inscrits et les sites classés,
- les reliefs ruiniformes pour les paysages caractéristiques caussenards,
- les érosions spectaculaires dans les rougiers et dans les marnes grises du Toarcien,
- les glissements en masse pour les paysages caractéristiques des avant-causses,
- les buttes témoin, pour les paysages caractéristiques des avant-causses,
- l'occupation du sol, composée : des grandes landes, pelouses pastorales, des boisements morcelés de châtaigniers (châtaigneraie à fruit), taillis de châtaigniers,

Les bâtis emblématiques composés :

- pour l'entité causses : des systèmes de recueils des eaux de pluies (toits-citerne, lavognes) et les jasses de parcours,
- pour l'entité des avant-causses : les granges isolées, les caselles viticoles, agricoles et pastorales, et les caves à fleurines de l'industrie fromagère et vinicole,
- pour l'entité des rougiers : les granges isolées, les canaux et aqueducs,
- pour l'entité des monts : les sécadous (séchoir à châtaignes), les jasses d'altitude et le bâti des grands domaines,

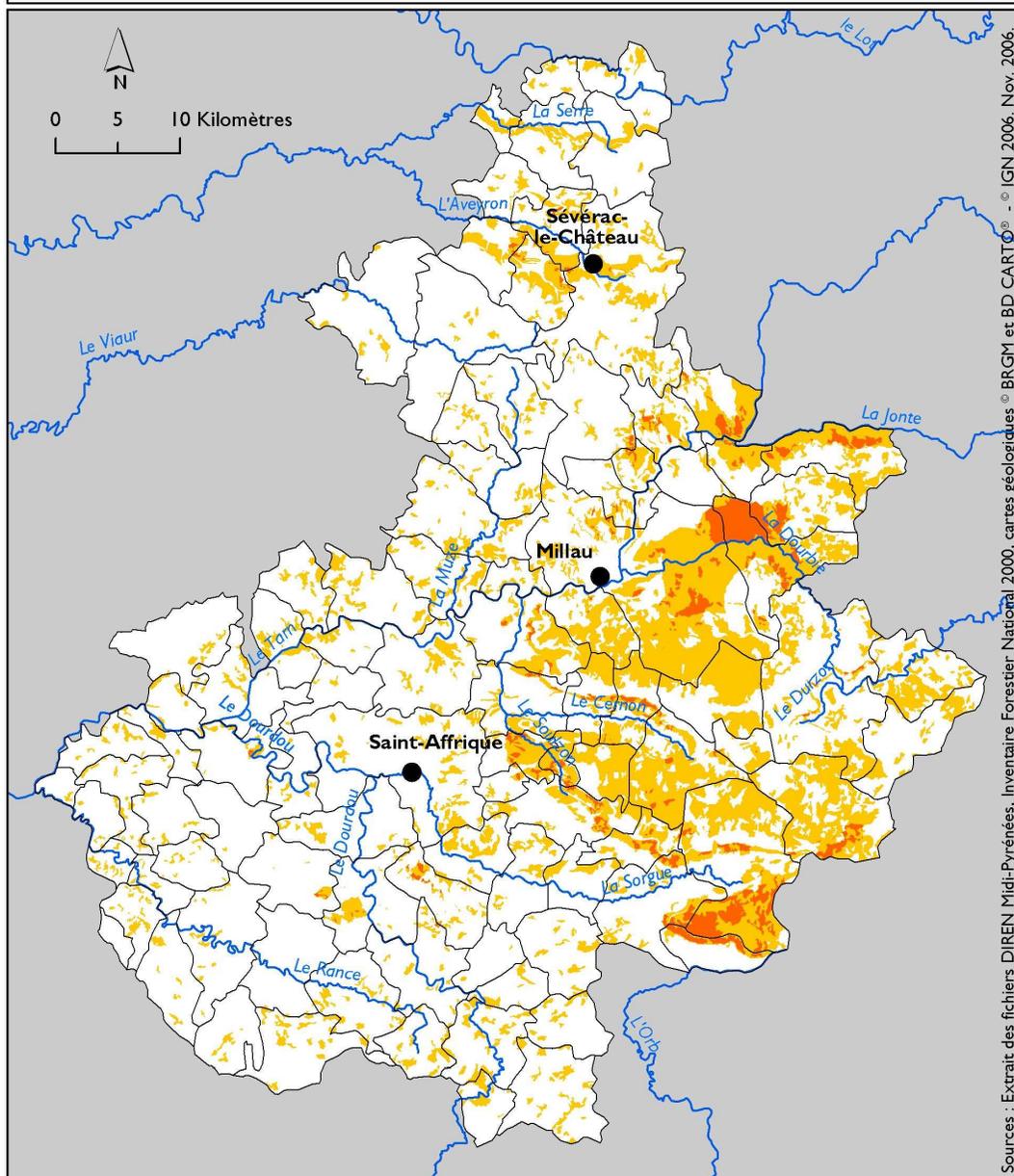
ne sont pas localisés sur cette carte mais constituent un des déterminants des quatre grandes entités paysagères.

Commentaire de la carte

On constate, comme pour la carte de la dimension écologique, que la partie Est du territoire concentre une forte proportion de patrimoine paysager en constituant des ensembles homogènes pour l'entité causses et gorges. En corollaire, on observe un émiettement croissant vers l'ouest. Des concentrations significatives marquent, tout de même, des zones d'avant-causses et du rougier.

A cette échelle ne sont pointés ni les bâtis emblématiques des paysages, ni les monuments, ni le patrimoine historique, archéologique, urbain... Ces éléments rééquilibreraient cette carte à l'ouest.

Dimension paysagère du territoire



Légende

Zone de patrimoine paysager

1 zone

superpositions de 2 à 4 zones

Principales rivières

Limites communales du Parc naturel régional des Grands Causses

Remarque : dans le processus de superposition, on a attribué la même valeur à chaque zonage ; il n'y a pas eu de pondération.

3/ Dimension économique du territoire

Le fond de cette carte est constitué par l'intensité agro-pastorale exprimée en nombre d'Unité de gros bétail (UGB) par hectare de surface fourragère principale (SFP). Cette couche retranscrit l'activité agricole du territoire.

La deuxième couche concerne l'activité économique en général : elle est représentée par le nombre d'entreprises artisanales, commerciales, industrielles et de service par commune, sous la forme de cercles proportionnels.

L'activité touristique a été caractérisée d'une part, par la fréquentation des sites touristiques en nombre de visiteurs par an, et d'autre part, par la capacité d'hébergement exprimée en nombre de lits marchands.

A été également répertoriée la production d'énergies renouvelables (site éolien, micro-centrales et barrages sur les cours d'eau du territoire).

Enfin, la dernière couche concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans, pour les communes où il est inférieur à celui du Département (soit 18,5 %) ce qui peut être considéré comme un point positif.

Cette superposition constitue la carte de la « Dimension économique du territoire ». Elle est complétée par les axes de communication, l'autoroute A 75 et les aérodromes.

Commentaire de la carte

On constate que l'économie agropastorale liée majoritairement à l'élevage ovin-lait est importante à l'ouest (Lévézou, Ségalas, rougiers, Monts de Lacaune et avant-causses) et beaucoup plus faible à l'est (Causse Noir, Larzac et Guilhaumard, Monts d'Orb).

Les activités autres qu'agricoles se concentrent autour des agglomérations principales (Sévérac, Millau et Saint-Affrique), toutes situées dans les vallées des avant-causses et des rougiers. Les axes de communication confirment ces pôles majeurs. Les échangeurs de l'A75 dynamisent le Sévéragais (grâce au carrefour de la RN88), le Millavois (sortie de Saint-Germain) et La Cavalerie (le carrefour de la RD999 irrigue le Saint-Affricain et le bassin Nantais).

Des petits pôles d'activités se diffusent dans les vallées en se densifiant au sud-ouest.

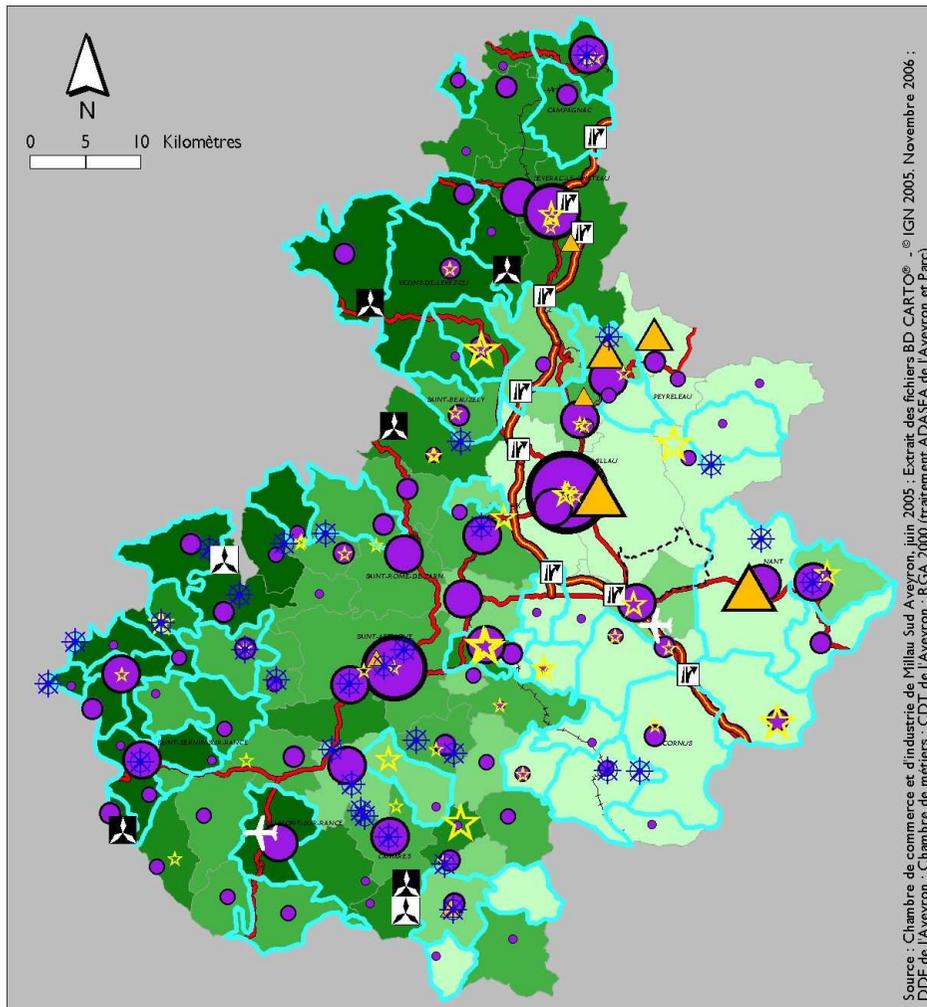
Les sites touristiques les plus visités en 2004 ont été les caves de Roquefort (plus de 200 000 visiteurs), La Couvertorade (136 738 visiteurs), Micropolis (88 270 visiteurs) et Montpellier-le-Vieux (80 179 visiteurs). Les visites de chantier du Viaduc de Millau comptabilisaient déjà mi 2004, 31 500 entrées payantes. Ce site est désormais l'un des pôles touristiques majeurs du Parc.

La capacité d'hébergement se concentre dans les vallées du Tarn, de la Dourbie et sur le Millavois, essentiellement sous la forme d'hôtellerie de plein air. Le détail de l'offre d'hébergement est illustré par la carte "Nombre de lits marchands" (jointe en annexe de la Charte).

Au delà des trois barrages EDF de la vallée du Tarn, de petites unités de productions d'énergie hydraulique jalonnent les cours d'eaux importants (Dourdou, Sorgues, Dourbie, Tarn). En ce qui concerne l'énergie éolienne, le territoire est soumis à une forte sollicitation de la part des développeurs éoliens. Le bois énergie est très peu développé sur le Parc, alors que de forts potentiels se révèlent sur les causses et les monts (voir Charte forestière du territoire 2005, données non cartographiées).

Le taux de chômage sur le territoire du Parc (10,22%) est plus élevé que la moyenne départementale (7,9%), mais moins élevé que celui de la région Midi-Pyrénées (12,7%) et de la nation (12,8%). Le taux de chômage chez les moins de 25 ans sur le territoire du Parc (22,14%) est plus élevé que la moyenne départementale (18,53%), mais moins élevé que celui de la région (26,16%) et de la nation (25,57%).

Dimension économique du territoire



Etat des lieux

La carte "Dimension économique" du Parc se fonde sur l'intensité agropastorale qui occupe l'essentiel du territoire.



Intensité agricole exprimée en nombre d'UGB (unité gros bétail) par ha de SFP (surface fourragère principale). Un ovín ou un caprin vaut 0.15 UGB. (chiffres tirés du recensement général agricole de 2000, exploitation ADASEA de l'Aveyron)

Les axes de communications principaux irriguant le territoire se superposent à ce fond agricole. Une seule voie ferrée traverse le Parc du nord au sud : la ligne SNCF Béziers-Neussargues. On note la présence de deux aérodromes : Millau-Larzac et Belmont-sur-Rance.

L'activité générale du territoire est représentée par des cercles proportionnels, centrés sur le chef-lieu des communes. Pour des raisons de lisibilité, le type de ces entreprises n'est pas différencié. Il est détaillé dans la Charte sur la carte "Répartition communale des entreprises par type d'activité".



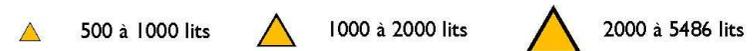
Nombre d'entreprises commerciales, industrielles, de services, et artisanales. (Chiffres de la Chambre de commerce et d'industrie de Millau Sud Aveyron au 12 juin 2005 et de la Chambre de métiers de l'Aveyron au 31 décembre 2004)

Les sites touristiques les plus visités sont figurés par des étoiles.



Fréquentation des sites touristiques en 2004 en nombre de visiteurs par site et par an (chiffres du Comité départemental du tourisme de l'Aveyron)

La capacité d'hébergement traduit les potentialités d'accueil.



Lits marchands pour les communes où l'offre est supérieure à 500 (chiffres du Comité départemental du tourisme de l'Aveyron 2004 et exploités par le PACT-ARIM de l'Aveyron)

Localisation des sites de production d'énergie renouvelable.

- Ferme éolienne réalisée
- Ferme éolienne : permis de construire délivré
- Barrages EDF de la vallée du Tarn, et micro-centrales.

En matière d'emploi, les communes entourées de bleu ont un faible taux de chômage des jeunes.

Communes où le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans est inférieur au taux moyen du département soit 18.53 % (chiffres tirés des données INSEE issues du recensement général de la population de 1999).

- Autoroute A75
- Axes principaux
- Voie ferrée
- Echangeur ou demi échangeur autoroutier
- Aérodrome
- Camp militaire du Larzac C.E.I.T.O.-I22 RI

4/ Dimension sociale du territoire

Le fond de plan de cette carte est constitué par l'éloignement de la population vis-à-vis des produits et services. Il s'agit d'un indicateur élaboré par l'INSEE dans le cadre des inventaires communaux. Il exprime l'isolement des communes, il prend en compte l'existence de services de substitution et l'attractivité de bourgs (y compris hors du territoire) fréquentés par les habitants.

Les communes les plus isolées sont celles qui sont les plus claires sur la carte (valeurs extrêmes - taux les plus importants).

Le deuxième indicateur social concerne l'habitat avec les communes où les résidences secondaires sont supérieures aux résidences permanentes (points noirs sur la carte).

En effet, ce phénomène représente un risque important de déstabilisation du territoire.

Un troisième indicateur relatif à l'habitat représente les communes où l'habitat locatif est inférieur à 15% des résidences principales, ce faible taux représentant une difficulté pour le logement des jeunes actifs.

Le dernier indicateur identifie les communes qui présentent à la fois un vieillissement de la population et également une baisse démographique pendant la période 90-99.

Ces couches constituent la carte de la « Dimension sociale du territoire ».

Commentaire de la carte

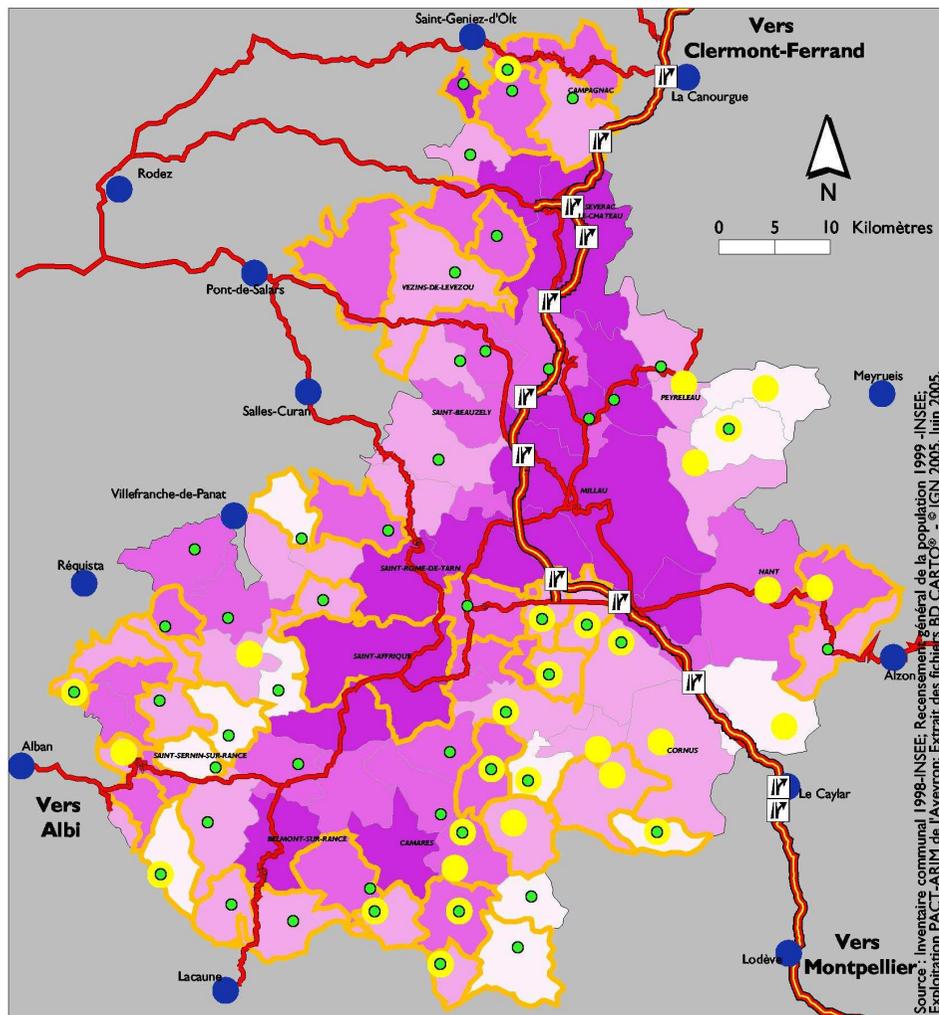
Comme pour la carte "Dimension économique du territoire", les services et les équipements se concentrent autour des agglomérations principales (Sévérac-le-Château, Millau et Saint-Affrique), toutes situées dans les vallées et sur les axes de communications (RN9, A75, RD999). Camarès et Belmont-sur-Rance constituent des offres de services pour le sud-ouest du Parc. A contrario, cette accessibilité aux services et aux équipements est très faible pour les communes des monts et des causses dont les chefs-lieux sont éloignés des axes de communication importants.

Les résidences secondaires se concentrent sur les communes sud-est du Parc (Causse du Larzac et Mont d'Orb) et peuvent localement dépasser le nombre de résidences principales. Ce phénomène risque de s'accroître avec l'achèvement de l'A75. Il est probable que cet achèvement confortera le nombre de résidences principales d'actifs de la région de Montpellier. Sur quelques communes de l'ouest, du Causse Noir, des gorges de la Jonte et de la Dourbie, le nombre de résidences secondaires est également supérieur à celui des résidences principales.

L'offre locative pour l'habitat permanent est très faible sur l'ensemble du territoire à l'exception des trois grandes agglomérations.

La moitié des communes du Parc présente un taux de vieillissement important cumulé à une évolution démographique négative. Ces communes se situent essentiellement au sud-ouest et nord-ouest du territoire.

Dimension sociale du territoire



Etat des lieux :

La fond de la carte "Dimension sociale du territoire" illustre l'éloignement de la population aux produits, services et équipements. Les axes de communications principaux qui irriguent le territoire favorisent l'accessibilité à ceux-ci, même pour ceux situés dans des agglomérations périphériques du Parc.

- 0 - 4
 - 5 - 8
 - 9 - 12
 - 13 - 18
- Indicateur communal d'éloignement de la population aux produits, services et équipements : une commune peu équipée et éloignée d'un pôle de services a un indicateur élevé (chiffres tirés des données INSEE issues de l'inventaire communal de 1998). Cet indicateur tient compte de la présence de services de substitution (multiservices, marchands ambulants.)

En ce qui concerne l'habitat, sont pointées les communes où le nombre de résidences secondaires est supérieur au nombre de résidences principales, ainsi que celles dont l'offre locative est inférieure à 15% des résidences principales.

- Communes où le nombre de résidences secondaires est supérieur au nombre de résidences permanentes (Chiffres tirés des données INSEE issues du recensement général de la population de 1999 et exploités par le PACT-ARIM de l'Aveyron)
- Communes où l'offre locative est inférieure à 15 % des résidences principales (29 % étant la moyenne du Parc et 46 % la moyenne nationale). (Données du PACT-ARIM de l'Aveyron)

Les communes entourées d'un contour jaune cumulent un fort taux de vieillissement de la population et une évolution démographique négative.

- Communes dont plus de 30 % de la population a plus de 60 ans (30 % étant la moyenne du Parc, 25 % la moyenne régionale et 21,3 % la moyenne nationale), et dont l'évolution démographique pour la période 1990-1999 est négative. (Chiffres tirés des données INSEE issues du recensement général de la population de 1999 et exploités par le PACT-ARIM de l'Aveyron)

II- Le Plan de référence du territoire du Parc

Il est élaboré sur un fond déterminant les entités paysagères fondées sur la géomorphologie du territoire (géologie et topographie) :

- causses et gorges,
- avant-causses et leurs vallées,
- rougiers et leurs vallées,
- monts et leurs vallées.

Les zones de patrimoine écologique et/ou paysager, les périmètres de protection de la ressource en eau, les zones de pression touristique et de pression urbaine s'y superposent.

Un encart situe les zones d'action prioritaires pour renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire.

A/ Gérer et protéger en accompagnant le développement

Dans la partie haute du Plan de référence, des actions sont décrites pour chaque entité paysagère (1^{er} niveau de lecture).

A ces entités se superposent les zones de patrimoine écologique et/ou paysager (obtenues par l'union des données issues des deux cartes thématiques des dimensions écologique et paysagère) et les zones d'alimentation en eau potable (2^{ème} niveau de lecture).

Sur ces zones, les actions de protection et de gestion doivent être prioritaires.

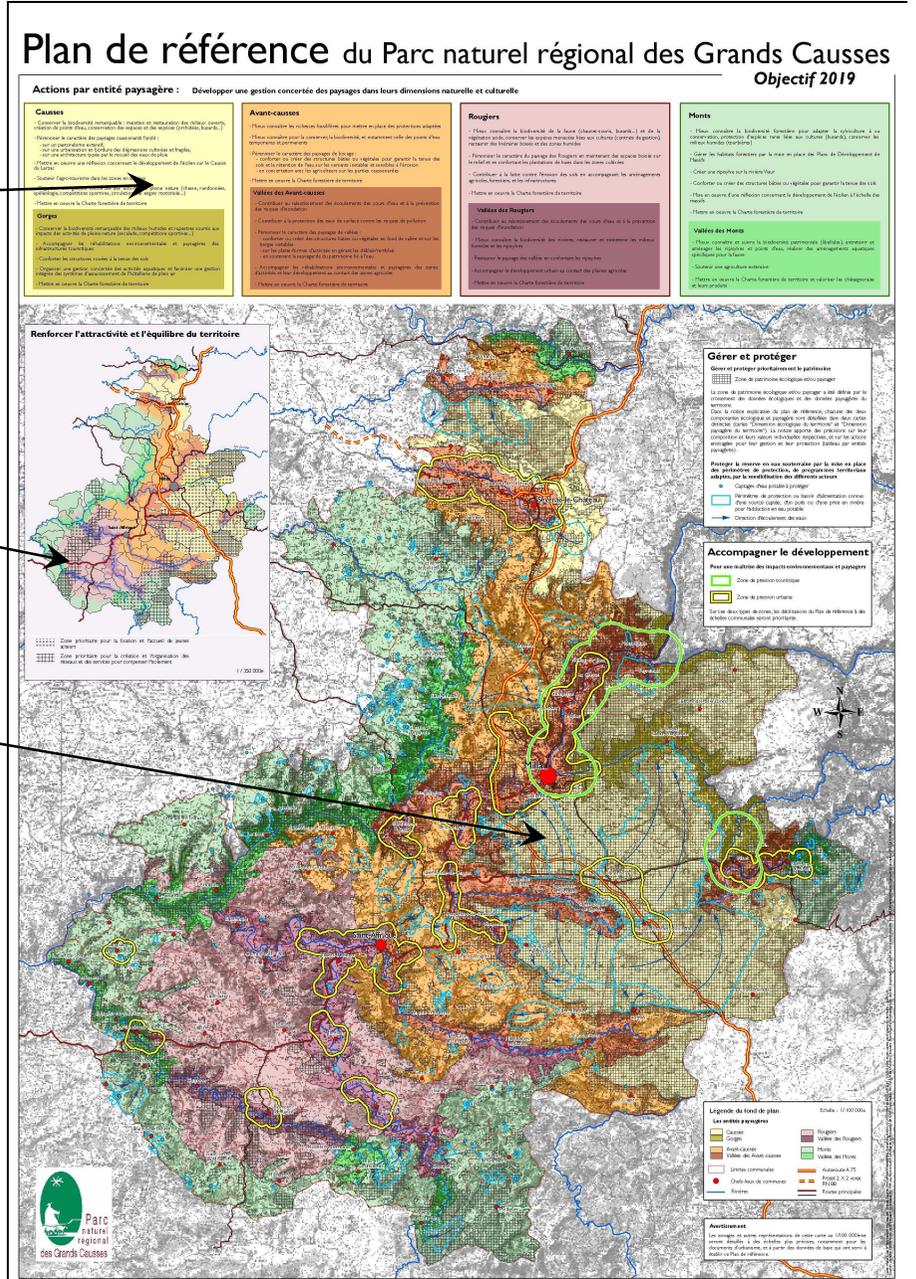
Le Plan de référence : guide de lecture

1^{er} niveau de lecture : actions de portée générale par entités paysagères.

2^{ème} niveau de lecture : actions à mener sur des zones de vigilance.

- Carte des zones où le développement socio-économique est fragile.

- Carte des zones de valeur patrimoniale ou bien soumises à pression touristique et/ou d'urbanisation



Les niveaux d'intervention du Parc :

Le Plan de référence identifie 4 types de zones :

- les zones de patrimoine écologique et/ou paysager ;
- les zones d'alimentations en eau potable ;

sur ces zones, le Parc est consulté exhaustivement sur tous les projets d'aménagement, de construction, d'ouvrage ou de travaux pouvant avoir un impact direct ou indirect sur ce patrimoine.

- les zones soumises à la pression touristique estivale (campings, hôtels, gîtes) ;
- les zones soumises à la pression urbaine concentrent la population et la majorité des activités économiques et des services ;

sur ces zones, le Plan de référence du Parc est en priorité décliné à des échelles plus précises afin de mesurer les enjeux environnementaux et paysagers notamment au regard des zones patrimoniales.

Liste des communes concernées prioritairement par les déclinaisons localisées du Plan de référence :

Aguessac	La Cresse	Paulhe	Saint-Jean-du-Bruel
Belmont-sur-Rance	Lapanouse-de-Sévérac	Peyreleau	Saint-Rome-de-Cernon
Camarès	L'Hospitalet-du-Larzac	Recoules-Prévinquières	Saint-Rome-de-Tarn
Compeyre	Millau	Rivière-sur-Tarn	Saint-Sernin-sur-Rance
Coupiac	Montlaur	Roquefort-sur-Soulzon	Sévérac-le-Château
Creissels	Mostuéjols	Saint-Affrique	Tournemire
La Cavalerie	Nant	Saint-Georges-de-Luzençon	Vabres-l'Abbaye

En outre, les différentes configurations de superpositions entre ces quatre types de zones : zone de patrimoine écologique et/ou paysager, périmètre de protection de captage (ou bassin d'alimentation de source captée), zone de pression touristique, et zone de pression urbaine, permettent de dégager trois niveaux d'intervention pour le Parc :

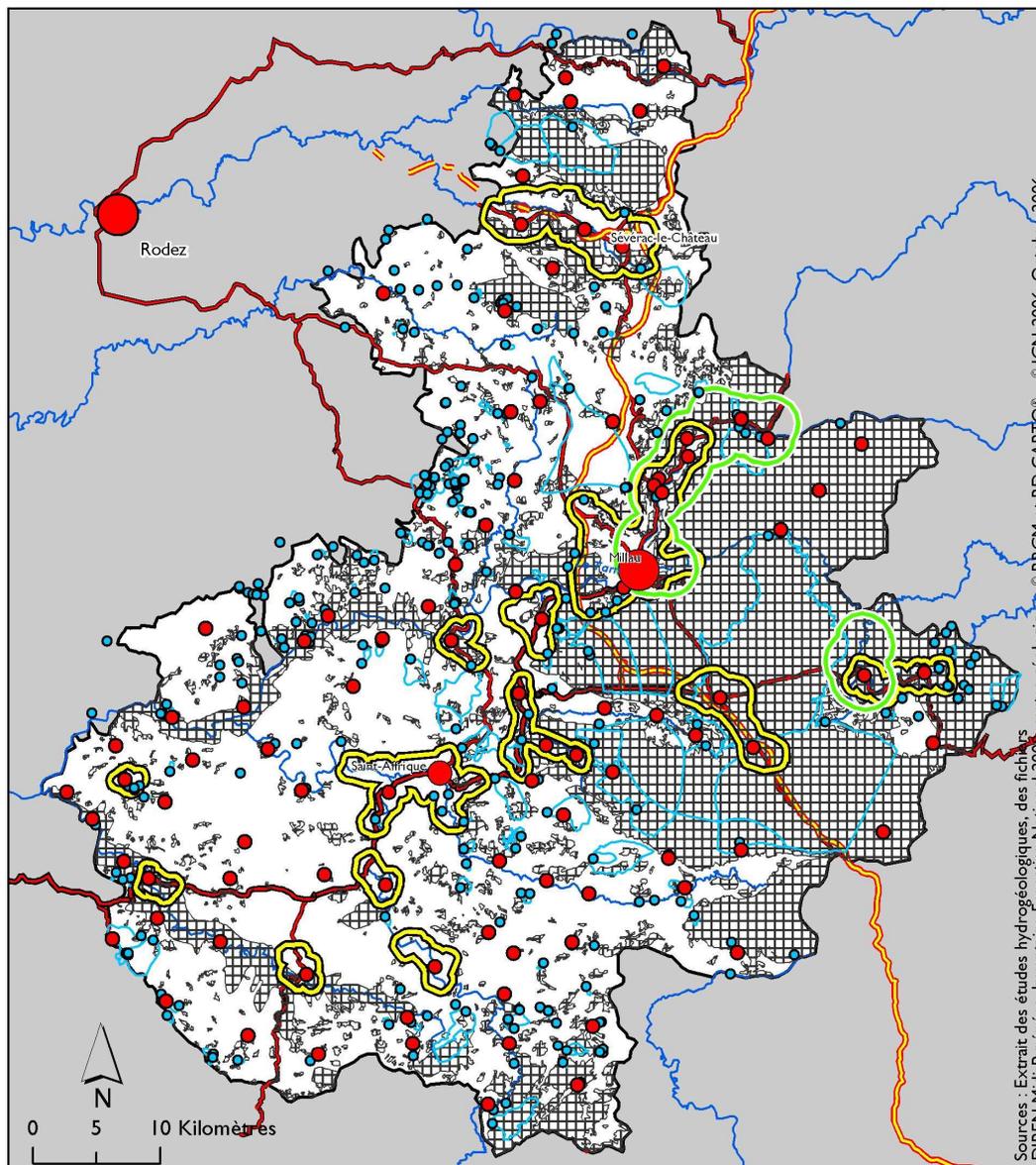
- 1/ les secteurs du territoire où il y a superposition entre zone patrimoniale et zone de pression urbaine, ou zone de pression touristique, ou périmètre de protection de captage définissent le niveau le plus élevé de vigilance et d'intervention volontariste du Parc et de ses partenaires.

- 2/ les secteurs du territoire où il y a présence de zone patrimoniale seule ou bien de périmètre de protection ou bien de pression touristique ou urbaine définissent le niveau de vigilance intermédiaire et d'intervention ciblée du Parc et de ses partenaires.

- 3/ les secteurs du territoire où il n'y a pas de zonage particulier définissent le niveau où le Parc répondra aux sollicitations des acteurs et usagers du territoire.

Zones d'actions prioritaires

Gérer et protéger en accompagnant le développement



Légende

-  Zone de patrimoine écologique et/ou paysager
-  Périmètres de protection ou bassin d'alimentation connus d'une source captée, d'un puits ou d'une prise en rivière pour l'adduction en eau potable
-  Zone de pression touristique
-  Zone de pression urbaine
-  Rivières
-  Captages d'eau potable
-  Chefs-lieux de communes
-  Autoroute A 75
-  Projet 2 X 2 voies RN 88
-  Routes principales

Sources : Extrait des études hydrogéologiques, des fichiers DIREN Midi-Pyrénées, Inventaire Forestier National 2006, cartes géologiques © BRGM et BD CARTO® - © IGN 2006, Octobre 2006.

B/ Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Dans l'encart du Plan de référence, les cartes thématiques des « dimension économique » et « dimension sociale » ont été croisées pour localiser les zones les plus isolées et marquées par une déprise économique et sociale.

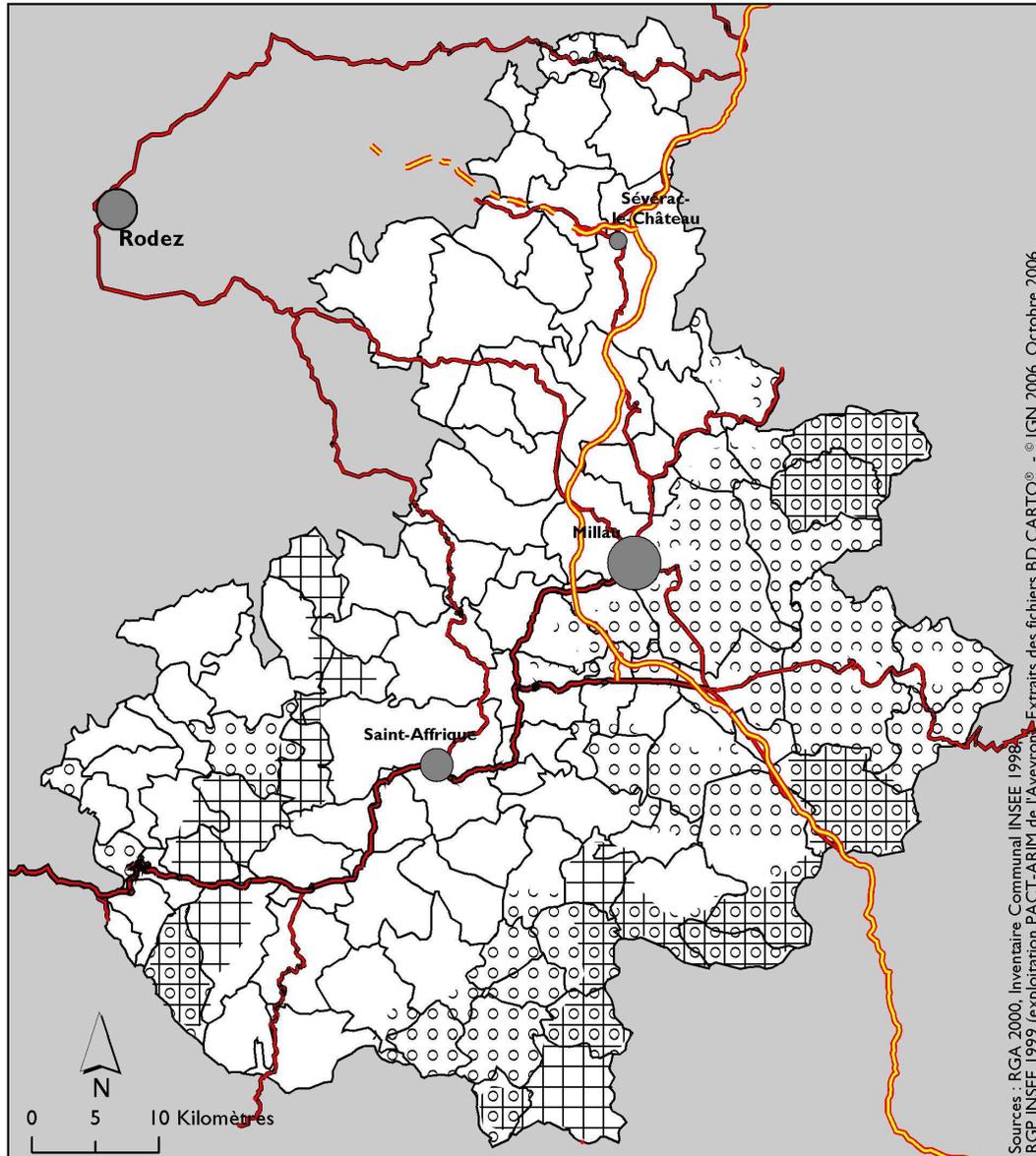
La première zone détermine les secteurs où il faudrait fixer prioritairement les jeunes acteurs.

La deuxième zone détermine les secteurs où il faudrait prioritairement créer et organiser les services et les réseaux pour compenser l'isolement de la population.

Le Parc soutient prioritairement sur ces deux zones les porteurs de projets économiques et sociaux.

Zones d'actions prioritaires

Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire



Légende

-  Zone prioritaire pour l'accueil et la fixation des jeunes acteurs
-  Zone prioritaire pour la création et l'organisation des réseaux et services afin de compenser l'isolement de la population
-  Limites communales
-  Autoroute A 75
-  Projet 2 X 2 voies RN 88
-  Routes principales

Les perspectives d'actions par entité paysagère

I. Entité paysagère des causses et de leurs gorges



I.1. Les causses

Eléments forts	Menaces	Stratégies	Perspectives d'actions
Paysages			
Dimension naturelle			
Occupation du sol : Plateaux calcaires composés de parcours, de dépressions cultivées, de ruiniformes et de forêts	disparition des caractères remarquables de ce paysage par l'enfrichement.	- soutenir le pastoralisme extensif - accompagner des élevages innovants respectueux des paysages et de l'environnement	- accompagner la création de nouveaux abris de parcours et de nouveaux points d'eau adaptés aux évolutions des pratiques pastorales. - voir actions sur les milieux naturels
		- gérer la cohabitation des activités agricoles et touristiques	- conforter les activités agricoles par la diversification en accueil touristique bénéficiaire de la marque «Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses ».
		- valoriser la ressource bois	- voir les actions de la Charte forestière signée en 2005. Voir actions n° 31 et n°32 du programme triennal.

<p>Sous-sols : Cavités naturelles, grottes, avens, dolines : fort potentiel sur les causses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - destruction du patrimoine géologique (vandalisme sur les concrétions) - aménagements non maîtrisés 	<ul style="list-style-type: none"> - inventaire et sensibilisation des pratiquants - codes de bonne pratique dans et hors sites Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> - inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO d'un ensemble de 18 grottes à concrétions karstiques dans le sud de la France. - formation des professionnels aux enjeux de protection liés à la faune (oiseaux, mammifères). Voir actions n° 16 et n°29 du programme triennal. - inventaire des chauves-souris dans les grottes. Voir actions n°12 et n°16 du programme triennal. - élaboration de codes de bonne conduite. Voir action n°29 du programme triennal. - sensibilisation des propriétaires aux responsabilités. Voir action n°5 du programme triennal. - programmation d'une maison thématique du Parc sur les mondes souterrains dans le secteur Gorges du Tarn - Gorges de la Jonte.
<p>Eau souterraine : Les Grands Causses possèdent la plus grande réserve en eau souterraine de l'Aveyron. Ils sont considérés comme de véritables châteaux d'eau. Les sources de L'Espérelle, du Durzon, de la Sorgues sont considérées comme les plus importantes au niveau national. Cette ressource est parfois sauvegardée par l'existence de périmètres de protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pollutions chroniques et ponctuelles des sources karstiques par les activités anthropiques et l'urbanisation - détérioration de la ressource en eau et fermeture de captages du fait de la non existence des périmètres de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - protection durable de la ressource par la mise en place des périmètres, des programmes adaptés garantissant la protection de la ressource en eau, la gestion intégrée par bassin hydrographique, et par la sensibilisation des différents acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place des périmètres de protection Voir action n°3 du programme triennal. - mise en place d'un programme territorial de protection des captages d'eau. Voir action n°3 du programme triennal. - poursuite des études hydrogéologiques par entités karstiques. Voir action n°1 du programme triennal. - mise en place d'un assainissement domestique aux normes (collectif ou autonome) et gestion de ces assainissements (SPANC). - traitement des effluents agricoles (eaux blanches et eaux brunes) et des petites fromageries. Voir action n°33 du programme triennal.

		<ul style="list-style-type: none"> - développer les partenariats scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des agriculteurs sur les pratiques (engrais et phytosanitaires). Voir action n°33 du programme triennal. - gestion des infrastructures routières et des bassins de rétention (pratiques de désherbage et utilisation des sels). Voir action n°3 du programme triennal. - modélisation du fonctionnement des aquifères karstiques. Voir action n°1 du programme triennal.
--	--	---	--

Espaces naturels

Faune :

Oiseaux des milieux ouverts, rapaces (zones de chasse et de reproduction.)

La faune caussenarde est particulièrement remarquable par ses oiseaux (manque de connaissances sur les invertébrés). La complémentarité entre gorges, falaises et causses est très importante pour les oiseaux rupestres qui sont les plus remarquables.

- uniformisation et modification des pratiques agricoles
- abandon des pratiques agricoles traditionnelles et des activités associées (coupe d'arbustes, épierrage...)
- concentration des usages
- abandon des secteurs les plus éloignés des sièges d'exploitation
- diminution du nombre d'exploitations

- création de ZPS (directive Oiseaux)
- actions de gestion et de formation liées aux documents d'objectifs N2000
- actions cynégétiques (restauration d'habitats favorables au petit gibier...) en adéquation avec les ORGFSH
- définition des corridors écologiques

- contrats de gestion avec les agriculteurs (maintien des pratiques, aménagements cynégétiques...). Voir actions n°8, n°9, 11, n° 15, n°16, du programme triennal.
- contrats de gestion avec les propriétaires forestiers. Voir actions n°8 et 16 du programme triennal.
- formation des exploitants.
- mesures de gestion des documents d'objectifs. Voir actions n°15, n°16, n°29 du programme triennal.
- dossiers techniques et autres moyens de sensibilisation de la population au territoire (exposition itinérante, visites de secteurs...). Voir actions n°8, n°16 du programme triennal.
- mise en œuvre des actions Natura 2000 validées dans le cadre des désignations en ZPS et ZSC. Voir actions n°15 et n°16 du programme triennal.
- restauration des maillages (haies, murets...) Voir actions n°9, 21 et 39 du programme triennal.
- protection, études et suivis scientifiques des populations animales remarquables (busards, craves à bec rouge, œdicnèmes...) en partenariat avec les agriculteurs et les associations locales (L.P.O.). Voir actions n°8, n°15 et n°29 du programme triennal.
- restauration des corridors écologiques Voir action n° 7, 9 et 39 du programme triennal.

<p>Entomofaune très diversifiée. Sauterelles et criquets des milieux secs. Importantes populations et diversité d'espèces de papillons : diane, damier de la succise, azuré du serpolet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - uniformisation des pratiques agricoles - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - intensification et modification des pratiques 	<p>- formation, information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contrats de gestion avec les agriculteurs - mesures de gestion des documents d'objectifs. Voir action n°16 du programme triennal. - restauration des maillages (haies, murets, alignements végétaux) Voir actions n° 21 et n°39 du programme triennal. - dossiers techniques et autres moyens de sensibilisation de la population au territoire (exposition itinérante, visites de secteurs...). - mise en œuvre des actions Natura 2000 validées dans le cadre des désignations en ZPS et ZSC. Voir action n°16 du programme triennal. -sensibilisation des acteurs à ces richesses et aux enjeux de conservation. Voir actions n°8 et n°12 du programme triennal. - études et suivis scientifiques des populations animales remarquables.
---	---	---------------------------------	---

<p>Flore : Espèces remarquables, endémiques et/ou protégées sur l'ensemble des secteurs. De nombreuses espèces endémiques et particulièrement les orchidées, ont fait la réputation des causses. Mais les espèces des rochers ruiniformes et des falaises sont aussi remarquables et recherchées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation ponctuelle de la fréquentation humaine (destruction des milieux...) - cueillette ou déterrage de végétaux remarquables - abandon des pratiques agricoles et des activités associées 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation (dans et hors cadre Natura 2000) - actions de gestion et de formation liées aux documents d'objectifs N2000 	<ul style="list-style-type: none"> - contrats de gestion avec les agriculteurs et les propriétaires (conservation des messicoles, maintien des pratiques favorables sur les milieux ouverts...). Voir actions n°15, n°17 et n°32 du programme triennal. - dossiers techniques et autres éléments de sensibilisation des agriculteurs concernés. - mise en œuvre des actions Natura 2000. Voir action n°16 du programme triennal. - suivi des populations d'espèces végétales remarquables (orchidées, messicoles, espèces endémiques...) en partenariat avec les associations compétentes. Voir actions n°8, n°10, n°16 et n°17 du programme triennal. - restauration de milieux favorables. Voir actions n°8 et n°17 du programme triennal.
--	--	--	---

<p>Habitats naturels : Habitats de pelouses sèches, de hêtraies, de gorges et falaises. Cette entité est la plus riche en habitats d'intérêt communautaire. Plateaux, versants, falaises et rochers abritent des associations végétales remarquables. Importance de la notion de mosaïques, surtout sur les plateaux (cultures, parcours, céréales, fourrages...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - banalisation des peuplements végétaux - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - intensification et modification des pratiques agricoles - embroussaillage des secteurs remarquables - reboisement naturel des milieux ouverts - augmentation de la fréquentation humaine par endroits (dérangement des animaux, destruction des milieux...) - uniformisation des races animales (ovins notamment), moins adaptées que les races traditionnelles au maintien des milieux caussenards 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des agriculteurs aux enjeux de protection - actions de gestion et de formation - mise en place des actions liées à Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> - contrats de gestion avec les agriculteurs - contrats de gestion avec les propriétaires forestiers. Voir action n°10 du programme triennal. - maintien et restauration des maillages (haies, murets...) pour la biodiversité (chauves-souris, entomofaune...). Voir actions n°9 et n°11 du programme triennal. - dossiers techniques et autres moyens de sensibilisation - mise en œuvre des actions Natura 2000. Voir action n°16 du programme triennal. - formation des gestionnaires et des pratiquants de ces espaces. - valorisation des ressources pour du bois énergie. Voir actions n°31 et n°32 du programme triennal. - utilisation des bois pour le sylvopastoralisme. Voir action n°32 du programme triennal. - valorisation des produits issus des races locales - mise en place d'aménagements pour faciliter la cohabitation des usages (agriculture, activités de loisirs...) Voir action n°30 du programme triennal.
--	--	--	---

<p>Autres : Grottes (chauves-souris), lavognes et points d'eau (chauves-souris, amphibiens et reptiles, libellules). Patrimoine caussenard remarquable à de nombreux titres, les lavognes sont particulièrement importantes pour la faune et la flore. Points d'eau uniques, ils concentrent de grandes richesses sur de très faibles surfaces. Les grottes sont le lieu d'hivernage de grandes colonies de chauves-souris et servent aussi de site de reproduction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - introduction d'espèces dans les lavognes (poissons rouges...) - disparition des points d'eau (abandon), risque de dérangement des chauves-souris en hiver (donc mort par hypothermie) et en période de reproduction - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des acteurs au patrimoine géologique et naturel - retrouver des usages au patrimoine inusité 	<ul style="list-style-type: none"> - contrats de gestion avec les propriétaires de grottes. - contrats de gestion avec les propriétaires forestiers. - amélioration des connaissances (inventaires faune et flore des zones humides et des grottes). Voir actions n°12 et n°15 du programme triennal. - dossiers techniques et autres moyens de sensibilisation. - restauration et création de points d'eau. Voir actions n°11 et n° 15 du programme triennal. - sensibilisation des usagers sur les enjeux de conservation. - mise en œuvre des actions Natura 2000 (chauves-souris notamment). Voir action n°16 du programme triennal. - création, si besoin, d'APB en partenariat avec les associations et acteurs concernés. Voir actions n°8 et 12 du programme triennal. - réalisation d'actions de gestion avec les chasseurs (points d'eau pour le petit gibier...). Voir action n°15 du programme triennal.
---	--	---	---

Paysages

Dimension culturelle

Urbanisme : Traditionnellement les constructions se localisaient en bordure des dépressions fertiles et à l'abri du vent	- nouveaux aménagements standardisés se dédouanant des contraintes environnementales, notamment en ce qui concerne la réserve en eau	- accompagner les communes dans leurs projets de développement	- déclinaison localisée du Plan de référence du Parc pour des documents d'urbanisme (Plans de référence communal et intercommunal). Voir action n° 18 du programme triennal.
		- accompagner les porteurs de projet en amont : bâtiments d'activité et notamment bâtiments agricoles	- dossier technique « Bâtiments d'activité » - programmes d'accompagnements spécifiques. Voir actions n° 21 et n° 22 du programme triennal.
	- pressions foncières (résidences secondaires) pour le Larzac sud	- accompagner les communes dans l'élaboration de projets adaptés à l'accueil des jeunes acteurs	- soutien à la réhabilitation de l'habitat ancien en locatif permanent. - soutien à la construction d'habitat HQE en locatif permanent. - Voir action n°36 du programme triennal - dossier technique « Lotissement ». - dossier technique « Villa ». - synergie dans le conseil en amont et dans l'instruction des dossiers (permis de construire) avec DDE, SDAP, CAUE.
	- fragmentation du milieu liée au mitage (urbanisation discontinue) et aux infrastructures	- accompagner les communes dans leurs projets de développement en cohérence avec la charte et avec les organismes concernés	- élaboration de plans de référence communaux, intercommunaux et thématique. Suivi des schémas de développement, des documents d'urbanisme intercommunaux (SCOTT) et communaux. Voir action n° 18 du programme triennal
	- banalisation des espaces par les conteneurs à ordures ménagères	- conseiller les communes pour l'aménagement de ces espaces	- conseil d'insertion individuel et dossier technique « Conteneurs ». Voir action n° 23 du programme triennal.
Zones d'activités : C'est autour de La Cavalerie et de l'Hospitalet que se concentrent les	- forte pression de l'urbanisation à proximité des échangeurs de l'A 75	- finalisation du schéma territorial des zones d'activités - voir chapitre eau souterraine	- mise en place d'une charte de qualité environnementale. Voir action n° 35 du programme triennal.

activités	- risque de pollution de la réserve en eau souterraine		- soutien par le programme « d'insertion environnementale des bâtiments professionnels ». Voir action n° 22 du programme triennal. - dossier technique « bâtiments d'activité » - programme « plantation ». Voir action n° 21 du programme triennal.
-----------	--	--	--

<p>Urbanisme touristique : Actuellement, il n'existe aucun équipement touristique important</p>	<p>- projets d'infrastructures importantes (UTN) liés à la plus grande accessibilité du territoire</p>	<p>- consolider un tourisme rural, notamment en complément de l'activité agricole</p>	<p>- engager une dynamique partagée par et pour les bénéficiaires de la marque collective "Parc naturel régional des Grands Causses". Voir action n°48 du programme triennal. - assistance aux communes pour la mise en application de la loi relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes. Voir actions n°46 et 47 du programme d'action triennal.</p>
<p>Tourisme :</p>	<p>- développement d'un tourisme non maîtrisé</p>	<p>- communiquer et promouvoir l'image du territoire</p>	<p>- par l'information et la sensibilisation du grand public. Voir action n°46 du programme d'action triennal. - par l'éducation à l'environnement et aux patrimoines.</p>
		<p>- renforcer une attractivité équilibrée du territoire</p>	<p>- mettre en place un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés. Voir action n° 39 du programme triennal.</p>
<p>Patrimoine vernaculaire : Les chemins ruraux, buissières, haies et murets maillent les causses</p>	<p>- élargissement mécanique (destruction), défrichage, terrassement (pistes), prescription acquisitive (loi trentenaire), disparition de la voirie publique</p>	<p>- conserver par la mise en réseau des sentiers fondée sur des thématiques patrimoniales</p>	<p>- mettre en place un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés avec une précision à l'échelle du cadastre. Voir action n° 39 du programme triennal. - inventaires typologiques des chemins et des thématiques révélées par ces itinéraires - dossiers techniques : buissières, pierres sèches...</p>
<p>Les lavognes et les toits-citernes participent au recueil de l'eau</p>	<p>- la désuétude de ces ouvrages altère leur étanchéité</p>	<p>- restauration et remise en usage pour soutenir le pastoralisme extensif et le maintien des paysages ouverts (voir paysage naturel)</p>	<p>- restauration de ces points d'eau. - création et expérimentation de nouveaux points d'eau.</p>
	<p>- voir habitats naturels</p>	<p>- conservation des milieux humides</p>	

<p>Les jasses sont des éléments emblématiques des causses et du pastoralisme</p>	<p>- inadaptées à l'évolution des pratiques pastorales (normes sanitaires et dimensions)</p>	<p>- restauration, conservation pour de nouveaux usages, soutien à toutes expérimentations et à tous projets de réutilisation ou de ré-affectation</p>	<p>- soutien par le programme « d'insertion environnementale des bâtiments professionnels ». Voir action n° 22 du programme triennal. - convention avec l'ONF pour valoriser le patrimoine bâti forestier (programme « retrouvances »), réseau « Hébergement ».</p>
--	--	--	--

Autres : Viaduc de Millau et A75 : mise en activité	- aménagements et anthropisation des abords	- optimiser le partenariat avec les maîtres d'œuvre - accompagner le réaménagement des routes (dont signalétiques, points informations)	- élaboration du Plan paysage du Larzac. - envisager la révision de la charte d'itinéraire A 75. - élaboration du Plan de référence intercommunal de la communauté de communes Larzac Templier Causse et Vallées. Voir action n° 18 du programme triennal. - conventions avec la DDE, la DRI.
	- pression foncière au niveau des échangeurs autres que Séverac-le-château, Millau-Saint-Germain et La Cavalerie	- évaluer cette pression et les contraintes	
	- voir ressource en eau		
Développement de l'éolien	- développement non raisonné des projets à l'échelle de massifs	- mutualiser les retombées économiques et des contraintes	- Plan de référence éolien à l'échelle de massif interdépartemental . - élaboration d'une « boîte à outils » pour les collectivités. - conseil aux collectivités pour la définition des ZDE. Voir action n° 28 du programme triennal.
Dimension socio-économique			
Développement socio-économique	- désertification de certaines communes	- renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire	- développer des services à la personne. - accompagner l'implantation de nouveaux actifs agricoles et maintenir les structures agricoles. - soutenir les projets agropastoraux novateurs et les productions nouvelles.



I.2. Les Gorges des causses

Eléments forts	Menaces	Stratégies	Perspectives d'actions
Paysages			
Dimension naturelle			
Occupation du sol : Falaises et piedmonts spectaculaires	- pression touristique	- voir urbanisme touristique	
Versants nord plus boisés, versants sud autrefois cultivés par paliers	- versants sud en friche	- valoriser la ressource bois - soutenir de nouvelles productions (truffes)	- voir Charte forestière du territoire. Voir actions n° 10, n° 31 et n°32 du programme triennal. - programme plantation pour la trufficulture.
Ripisylves	- voir espaces naturels (rivières)		
Sous-sols : Gorges encaissées et falaises imposantes	- risques d'éboulements, glissements de terrain et érosion	- connaître les zones à risques et mettre en place un programme d'actions - maintenir des zones boisées et des haies	- mise en place des Plans de Prévention des Risques (PPR) liés aux éboulements et mouvements de terrain. - mise en place de mesures agri environnementales. Voir actions n°9 et n°33 du programme triennal.
Richesses minéralogiques et fossilifères	- abandon et oubli des sites miniers ancestraux - destruction des gîtes fossilifères	- recenser les gîtes et anciens gîtes	- réalisation d'une cartographie pour le porté à connaissance. Voir action n° 13 du programme triennal.

<p>Eau souterraine : Les sources karstiques et réserves souterraines des Grands Causses les plus remarquables sont : l'Espérelle, le Durzon, la Sorgues, la Mouline, Moulin de Corp, Cayrac, Lestang, Mayrinhac et Esparses</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pollutions chroniques et ponctuelles des sources karstiques par les activités anthropiques. - détérioration de la ressource en eau et fermeture de captages du fait de la non existence de ces périmètres. 	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance active de la qualité des eaux et du débit des sources 	<ul style="list-style-type: none"> - pérenniser et renforcer le réseau de stations de mesures. Voir action n°2 du programme triennal.
<p>Eau de surface : Les rivières du sud-Aveyron et notamment des gorges sont considérées comme les plus belles de France pour la pêche et les activités de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pollution par les activités anthropiques - inondations (dangers pour les biens et les personnes) 	<ul style="list-style-type: none"> - programme de réhabilitation de points noirs et de sensibilisation des différents usagers - gérer les risques inondation à l'échelle du bassin versant - ne plus construire dans les zones inondables - organiser la gestion de crise vis-à-vis de l'ensemble des risques naturels, dont l'inondation - favoriser des aménagements à l'échelle des bassins versants pour limiter les crues à l'aval - à préserver les débordements sur des zones à moindre enjeux et le plus en amont possible 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser la gestion intégrée par bassin hydrographique. - mise en place d'un assainissement domestique aux normes (collectif ou autonome) et gestion de ces assainissements (SPANC). - schéma de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant. - mise en place des Plans de Prévention des Risques (PPR) liés aux inondations. - élaborer à l'échelle communale ou à celle du Parc, un plan local de sauvegarde ou de gestion de crise qui intègre le risque inondation. - sensibilisation sur l'intérêt des zones d'expansion de crues. Voir action n°5 et 7 du programme triennal.

Espaces naturels

<p>Faune : La complémentarité entre gorges, falaises et causses est très importante pour les oiseaux rupestres qui sont les plus remarquables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la fréquentation dans les gorges et les falaises (APN) - diversification des activités de loisirs (via ferrata, accrobranches, canoë...) - augmentation du nombre de sites fréquentés et allongement des périodes - augmentation de la fréquentation ponctuelle (évènementiels sportifs) 	<ul style="list-style-type: none"> - code de bonne pratique - actions de gestion et de formation liées aux documents d'objectifs N2000 - mise en place d'outils de protection dans les sites sensibles (ZPS) - établir une « veille naturaliste » sur les sites sensibles - organiser une gestion concertée des espaces naturels - prendre en compte l'évolution des populations animales (vautours...) 	<ul style="list-style-type: none"> - formation des professionnels et sensibilisation du public. Voir action n°29 du programme triennal. - mise en place de suivis de la fréquentation des sites sensibles (éco-compteurs, enquêtes de fréquentation). - dossiers techniques et autres moyens de sensibilisation. - création de RBI dans les secteurs domaniaux remarquables. Voir action n°10 du programme triennal. - mise en œuvre des actions Natura 2000 (sites ZPS et ZSC). Voir action n°16 du programme triennal. - mise en place de comités de suivis sur les sites aménagés (via ferrata, sites d'envol...). Voir action n°29 du programme triennal. - élaboration de codes de bonnes pratiques avec les professionnels. Voir actions n° 29 et 30 du programme triennal. - études et suivis scientifiques des populations remarquables (craves, vautours...). Voir action n°8, n°12, n°16 du programme triennal. - réseau d'experts (veille) et comité de suivi sur les secteurs sensibles. - création d'aménagements adaptés aux espèces remarquables pour encourager la cohabitation homme - animal (placettes d'alimentation et points d'eau pour les vautours avec la L.P.O...). Voir action n°15 du programme triennal.
---	---	---	---

<p>Flore : Espèces remarquables, endémiques et/ou protégées sur l'ensemble des secteurs de gorges et des falaises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la fréquentation humaine (destruction des milieux...) - diversification des activités de loisirs (via ferrata, accrobranches, canoë...) - augmentation du nombre de sites fréquentés et allongement des périodes - augmentation de la fréquentation ponctuelle (évènementiels sportifs) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation (dans et hors cadre Natura 2000) - actions de gestion et de formation liées aux documents d'objectifs N2000 	<ul style="list-style-type: none"> - contrats de gestion avec les propriétaires (restauration de milieux remarquables de falaises). - formation des professionnels à la connaissance des espèces remarquables. Voir action n°29 du programme triennal. - dossiers techniques et autres moyens de sensibilisation. - suivi des populations d'espèces remarquables en partenariat avec les personnes ressources locales et les propriétaires (ONF, associations...). Voir actions n°8, n°9 et n°15. - mise en œuvre des actions Natura 2000. Voir action n°16 du programme triennal.
<p>Habitats naturels : Habitats liés aux gorges et falaises, qui abritent des associations végétales remarquables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la fréquentation humaine (destruction des milieux...) - enrichissement des rochers et falaises (perte de diversité biologique) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation (dans et hors cadre Natura 2000) - actions de gestion et de formation liées aux documents d'objectifs N2000 	<ul style="list-style-type: none"> - contrats de gestion avec les propriétaires (restauration de milieux remarquables de falaises). - formation des professionnels à la connaissance des habitats remarquables. Voir action n°29 du programme triennal. - dossiers techniques et autres moyens de sensibilisation. - mise en œuvre des actions Natura 2000. Voir action n° 16 du programme triennal.

<p>Autres : Les grottes sont le lieu d'hivernage de grandes colonies de chauves-souris et servent aussi de site de reproduction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - risque de dérangement des chauves-souris en hiver (donc mort par hypothermie en hiver) et en période de reproduction - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - contrats de gestion. - amélioration des connaissances. - dossiers techniques et autres moyens de sensibilisation. - formation des professionnels. - mise en place de protection si nécessaire (A.P.B.) en partenariat avec les professionnels. Voir action n°8, n°9, n°12 et n°29 du programme triennal. - mise en place d'un réseau d'experts. - suivi des populations remarquables. - mise en œuvre des actions Natura 2000. Voir action n°16 du programme triennal.
<p>Rivières : Faune : loutre, castor, écrevisse à pattes blanches, truite, chabot, libellules, oiseaux (guêpier, cincle, martin-pêcheur...).</p> <p>Bien que de configurations très diverses et variées selon la rivière et les secteurs de chacune d'elles, les vallées sont riches d'espèces animales, dont certaines recolonisent naturellement des zones d'où elles avaient disparu. C'est le cas de la loutre et du castor. Certains secteurs sont de valeur européenne pour la richesse en libellules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) - dégradation des ripisylves - pollution des eaux par les activités anthropiques - dégradation de la qualité biologique par des pressions morphologiques sur les cours d'eau - morcellement des populations animales en régression (chabot, écrevisse à pattes blanches) - progression des espèces invasives (compétition avec les espèces indigènes) - aménagements touristiques des berges 	<ul style="list-style-type: none"> - mise aux normes des activités en aval - mise en place de protections adaptées contre les dégâts de castors - réduction des pollutions - lutte contre les espèces invasives (végétales et animales) - définition des corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - codes de bonne conduite avec et entre les différents pratiquants Voir actions n° 29 et 30 du programme triennal. - conventions d'usages, organisation et partage de l'espace. Voir actions n° 6 et 30 du programme triennal. - sensibilisation des pratiquants d'activités de pleine nature et des pêcheurs au retour d'espèces patrimoniales (loutre, castor). Voir actions n° 5 et 8 du programme triennal. - études faune et flore à compléter. - mise en place d'un contrat de rivière ou d'un défi territorial concernant la reconquête de la qualité des eaux. - programme de mesures dans le cadre de la révision du SDAGE. - mise en œuvre et suivi du SAGE Tarn amont. Voir action n° 6 du programme triennal. - aides financières pour la mise en place de protection contre les castors.

			<ul style="list-style-type: none"> - suivi des populations d'espèces patrimoniales (loutre, castor, écrevisse, chabot) en partenariat avec les structures compétentes (O.N.C.F.S., Fédération de Pêche...). Voir action n° 8, n°9 et n°15 du programme triennal. - mise en œuvre des mesures Natura 2000. Voir action n° 16 du programme triennal. - contrats de gestion pour les zones humides. Voir action n° 11 du programme triennal. - restauration des corridors écologiques. Voir actions n° 7 et 9 du programme triennal. - création d'un réseau de surveillance de la qualité biologique des milieux de référence (objectifs de la directive cadre européenne du 23/10/2000. - prise en compte de l'intérêt des bancs de galets dans les travaux d'entretien. Voir action n° 7 du programme triennal.
<p>Flore : Espèces liées aux milieux humides. Selon les secteurs, les vallées comportent des zones humides de type marécages ou prairies humides temporaires riches en végétaux caractéristiques.</p> <p>Habitats naturels : Les ripisylves sont parfois d'intérêt communautaire, mais constituent aussi un élément fort à de nombreux titres, en remplissant de nombreuses fonctions écologiques. Les zones humides sont bien souvent des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) - dégradation des ripisylves - non respect d'un débit minimum (larves de libellules, poissons...) - pollution des eaux par les activités anthropiques - dégradation de la qualité biologique par des pressions morphologiques sur les cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - mise aux normes des activités en aval - mise en place de protections adaptées contre les dégâts de castors - réduction des pollutions 	<ul style="list-style-type: none"> - codes de bonne conduite avec et entre les différents pratiquants. Voir action n° 30 du programme triennal. - conventions d'usages, organisation et partage de l'espace. Voir action n° 30 du programme triennal. - études faune et flore à compléter. - mise en place d'un partenariat avec les services de l'Etat pour maintenir des débits réservés en respectant les équilibres biologiques. - mise en place d'un contrat de rivière ou d'un défi territorial concernant la reconquête de la qualité des eaux.

habitats remarquables.			<ul style="list-style-type: none"> - programme de mesures dans le cadre de la révision du SDAGE. - mise en œuvre et suivi du SAGE Tarn amont. Voir action n° 6 du programme triennal. - aides financières pour la mise en place de protection contre les dégâts de castors. Voir action n°15 du programme triennal. - suivi des populations d'espèces patrimoniales (loutre, castor, écrevisse, chabot). - mise en œuvre des mesures Natura 2000. Voir action n°16 du programme triennal. - contrats de gestion pour les zones humides. Voir action n°11 du programme triennal. - création d'un réseau de surveillance de la qualité biologique des milieux de référence (objectifs de la directive cadre européenne du 23/10/2000). - prise en compte de l'intérêt des bancs de galets dans les travaux d'entretien. Voir action n° 7 du programme triennal.
------------------------	--	--	---

Paysages :**Dimension culturelle**

Urbanisme : En terrasse, sur des promontoires au sud ou aux abords des franchissements des rivières. (voies transversales de cause à cause)	<ul style="list-style-type: none"> - mitage par les résidences secondaires - mouvements de sol importants pour les aménagements - risques d'inondations 	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise du foncier - gestion des pentes - voir ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de plans de référence communaux et intercommunaux. Voir action n° 18 du programme triennal. - élaboration de documents d'urbanisme adaptés. - dossier technique « paysage des gorges ». Voir action n° 19 du programme triennal.
	fragmentation du milieu liée au mitage (urbanisation discontinue) et aux infrastructures	- accompagner les communes dans leurs projets de développement en cohérence avec la charte et avec les organismes concernés	- Elaboration de plans de référence communaux, intercommunaux et thématiques. Suivi des schémas de développement, des documents d'urbanisme intercommunaux (SCOTT) et communaux. Voir action n° 18 du programme triennal.
	banalisation des espaces par les conteneurs à ordures ménagères	- conseiller les communes pour l'aménagement de ces espaces	- conseil d'insertion individuel et dossier technique « Conteneurs » Voir action n° 23 du programme triennal.
Urbanisme touristique : Routes en fond de gorges	<ul style="list-style-type: none"> - concentration des campings et des infrastructures touristiques aux forts impacts sur le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation environnementale et paysagère des infrastructures touristiques - voir ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de référence touristique intercommunal. - dossier technique insertion environnementale des équipements. - travailler avec les prestataires autour de la marque collective « Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses ». - assistance aux communes pour la mise en application de la loi relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes. Voir actions n°46 et 47 du programme d'action triennal.

Tourisme :	- développement d'un tourisme non maîtrisé	- communiquer et promouvoir l'image du territoire	- par l'information et la sensibilisation du grand public. Voir action n°46 du programme d'action triennal. - par l'éducation à l'environnement et aux patrimoines.
Patrimoine vernaculaire : Habitats troglodytiques	- difficulté d'entretien et de valorisation par des accès difficiles	- conforter l'accessibilité par des itinéraires de découverte	- favoriser la restauration de murs de soutènements des sentiers. Voir action n° 39 du programme triennal.
Chemins ruraux, terrasses, murets	- enfrichement - non entretien des ouvrages et érosion	- voir paysage naturel (valorisation de la ressource bois) - création d'itinéraires de découverte	- mettre en place un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés et fréquentés. Voir action n° 39 du programme triennal.

II. Entité paysagère des avant-causses et de leurs vallées



II.1. Les avant-causses

Eléments forts	Menaces	Stratégies	Perspectives d'actions
Paysages			
Dimension naturelle			
<p>L'occupation du sol est dictée par la topographie (piémont ou plaine) et la géologie (marnes ou calcaires). Les pentes les plus fortes sont couvertes par la forêt, tandis que les plaines marneuses sont couvertes de prairies de fauches et par le bocage. On retrouve des parcours sur les zones à affleurement calcaire. Les versants sont instables et sensibles à l'érosion. On y trouve des éboulis emblématiques (fleurines). Quelques vallons entaillent ces plaines, dont les versants exposés au sud étaient cultivés en terrasses. Des buttes-témoins ponctuent ces espaces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - perte de sols due aux modifications des pratiques agricoles - non-entretien du bocage 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les acteurs en synergie avec la chambre d'agriculture, le CRPF, l'ONF... 	<ul style="list-style-type: none"> - programme « plantations » adapté. Voir action n° 21 du programme triennal. - mesures agri-environnementales. - mise en œuvre des actions sur les sites Natura 2000. Voir action n°16 du programme triennal.

<p>Le sous-sol comporte des richesses minéralogiques et fossilifères. On trouve de nombreuses cavités : grottes, avens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - destruction du patrimoine géologique (vandalisme sur les concrétions) - aménagements non maîtrisés - abandon et oubli des sites miniers ancestraux - destruction des gîtes fossilifères 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des mesures de gestion en partenariat avec le Comité régional de spéléologie - recenser des gîtes et anciens gîtes fossilifères 	<ul style="list-style-type: none"> - actions de protection avec les clubs locaux de spéléologie. - réalisation d'une cartographie pour le porté à connaissance. - protection des gisements fossilifères. Voir actions n°13 et 14 du programme triennal.
---	--	--	--

<p>Eau souterraine : Les avant-causses possèdent de grandes réserves en eau souterraine. Cette ressource est parfois protégée par l'existence de périmètres de protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pollutions chroniques et ponctuelles des sources karstiques par les activités anthropiques et l'urbanisation - détérioration de la ressource en eau et fermeture de captages du fait de la non existence des périmètres de protection 	<ul style="list-style-type: none"> - protéger durablement la ressource par la mise en place des périmètres de protection, des programmes adaptés garantissant la protection de la ressource en eau, la gestion intégrée par bassin hydrographique, par la sensibilisation des différents acteurs - connaître préalablement les entités karstiques 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place des périmètres de protection - mise en place d'un programme territorial lié à la protection des périmètres de protection des captages d'eau. Voir action n°3 du programme triennal. - poursuite des études hydrogéologiques par entités karstiques. Voir action n°1 du programme triennal. - mise en place d'un assainissement domestique et agricole aux normes. Voir action n°33 du programme triennal.
<p>Eau de surface : Les rivières du sud-Aveyron sont considérées comme les plus belles de France pour la pêche, les activités de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - inondations (dangers pour les biens et les personnes) 	<ul style="list-style-type: none"> - ne plus construire dans les zones inondables - organiser la gestion de crise vis-à-vis de l'ensemble des risques naturels, dont l'inondation - favoriser des aménagements à l'échelle des bassins versants pour limiter les crues à l'aval - privilégier les débordements sur des zones à moindre enjeux et le plus en amont possible - prévoir des plans d'alerte 	<ul style="list-style-type: none"> - schéma de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant. - mise en place des Plans de Prévention des Risques (PPR) liés aux inondations. - élaborer à l'échelle communale ou à celle du Parc, un plan local de sauvegarde ou de gestion de crise qui intègre le risque inondation.

Espaces naturels

<p>Faune : Oiseaux d'eau en hiver ou de passage, reptiles et amphibiens. Les zones humides, même temporaires, permettent l'accueil d'oiseaux en migration ou en hivernage (limicoles, échassiers...), et la reproduction de vertébrés liés à l'eau, comme les tritons, grenouilles... Entomofaune très diversifiée. Sauterelles et criquets des milieux secs. Importantes populations et diversité d'espèces de papillons : diane en limite nord de répartition, proserpine (population isolée endémique de l'Aveyron), zygène cendrée, sphinx de l'épilobe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - drainage des zones humides - modification des pratiques agricoles - intensification des activités agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - sensibiliser - définir les corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'études de la faune, notamment celle des points d'eau. Voir action n°11 du programme triennal. - inventaires des points d'eau. - études et suivis entomologiques. - sensibilisation des habitants à la protection des zones humides. Voir action n° 5 du programme triennal. - actions d'entretien et de création de points d'eau. Voir action n°11 du programme triennal. - restauration des corridors écologiques. Voir actions n° 7,9 et 39 du programme triennal. - contrats de gestion avec les propriétaires pour la protection des points d'eau. - actions de protection des busards cendré et Saint-Martin : sensibilisation des agriculteurs, mise en place d'un réseau d'observateurs, opérations ponctuelles de sauvetage. Voir action n°15 du programme triennal. - contrats de gestion avec les agriculteurs pour la conservation d'espèces remarquables (oiseaux). - sensibilisation des agriculteurs à la conservation des chauves-souris : enjeux de conservation, inventaire des sites occupés, actions de conservation (aménagements de points d'eau, de nichoirs, SOS chauves-souris, nuit de la chauve-souris...). Voir actions n°8, n°12 et n°15 du programme triennal.
---	---	--	--

<p>Flore : Flore des milieux humides et marneux. La flore des avant-causses est caractérisée par ses adaptations à la sécheresse (sols chauds en été), mais aussi à l'humidité (zones inondées lors des fortes pluies).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - destruction de secteurs remarquables (intensification de l'agriculture) 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - sensibiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'études flore, notamment méditerranéenne et acide - restauration de milieux remarquables. Voir action n°8 du programme triennal. - restauration de milieux importants pour lutter contre l'érosion (haies, ripisylves, points d'eau...). Voir action n° 6 du programme triennal.
--	---	---	---

<p>Habitats naturels : Tourbières, zones humides, hêtraies... La diversité des habitats qu'on trouve sur les avant-causses représente autant d'intérêts de la zone. Zones humides aux affleurements rocheux, hêtraies sur des pentes, grottes sur les versants, haies dans les plaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - non-entretien des tourbières et des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer des connaissances - sensibiliser à la conservation des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'études de localisation des habitats naturels remarquables. - inventaires et typologie des zones humides. Voir action n°11 du programme triennal. - contrats de gestion avec agriculteurs (mesures agri-environnementales) et les propriétaires forestiers. - création et restauration de zones humides et de haies. Voir actions n°11, 21 du programme triennal.
<p>Autres : Gisements paléontologiques et fossilifères Les avant-causses sont riches de patrimoine paléontologique (élasmosaure de Tournemire) et fossilifère (ammonites, rostrés de bélemnites...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pillage des gisements 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - sensibiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'études, fouilles avec les associations habilitées. Voir actions n°13 et n°14 du programme triennal. - mise en place de protections adaptées en accord avec les propriétaires. - valorisation de ces patrimoines à l'échelle du territoire. - sensibilisation de la population aux richesses des gisements. Voir actions n°13 et 14 du programme triennal.

Paysages : Dimension culturelle			
Urbanisme : C'est ici que l'on trouve la plus forte densité de population du Parc. Les sources, l'exposition et les voies de communication sont à l'origine de l'implantation de ces agglomérations. Les hameaux agricoles étaient organisés autour de grands domaines jusqu'à la Révolution.	- abandon des centres anciens et mitage des périphéries. Fragmentation du milieu liée au mitage (urbanisation discontinue) et aux infrastructures - pression agricole autour des agglomérations	- accompagner les communes dans leurs projets de développement	- déclinaison localisée du Plan de référence du Parc pour les documents d'urbanisme Voir action n° 18 du programme triennal. - soutien à la réhabilitation de l'habitat ancien en locatif permanent. - soutien à la construction d'habitat HQE en locatif permanent. - Voir action n°36 du programme triennal. - dossier technique « bâtiments d'activité ». - dossier technique « villa ». - synergie dans le conseil en amont et dans l'instruction des dossiers (permis de construire) avec DDE, SDAP, CAUE. - dossier technique « paysage des avant-causes ». Voir action n° 19 du programme triennal.
	banalisation des espaces par les conteneurs à ordures ménagères	- conseiller les communes pour l'aménagement de ces espaces	- conseil d'insertion individuel et dossier technique « Conteneurs » Voir action n° 23 du programme triennal.

<p>Patrimoine vernaculaire : Les granges étables et les granges bergeries témoignent de la richesse de ces terres</p>	<p>- abandon car inadaptées à l'évolution des pratiques agricoles</p>	<p>- soutenir tous les projets de réutilisation ou ré-affectation</p>	<p>- développement de produits agro-tourisme. - soutien par le programme « d'insertion environnementale des bâtiments professionnels ». Voir action n° 22 du programme triennal.</p>
<p>Les haies, les buisseries, des murets et les caselles maillent ces espaces</p>	<p>- ces éléments ne sont pas entretenus et disparaissent (augmentation de l'érosion, réduction des infiltrations en eau, manque d'abris pour la faune...)</p>	<p>- réaliser des inventaires, diagnostics</p>	<p>- « Programme plantation » du Parc. Voir action n° 21 du programme triennal. - chantiers formation pierre sèche en relation avec « Maisons Paysannes de France » et le GRETA.</p>
<p>Les nombreux sentiers et chemins ruraux desservait le territoire</p>	<p>- non-usage, donc non entretien et dégradation - prescription acquisitive (loi trentenaire), - disparition de la voirie publique</p>	<p>- réaliser des inventaires, diagnostics</p>	<p>- mettre en place un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés. Voir action n° 39 du programme triennal.</p>



II.2. Les vallées des avant-causses

Eléments forts	Menaces	Stratégies	Perspectives d'actions
Paysages			
Dimension naturelle			
<p>Occupation du sol : Le profil des vallées varie de la plaine (vallées de la Serre, de l'Aveyron) à des vallées plus profondes (Cernon, Sorgues), jusqu'à la vallée encaissée du Tarn. Ces vallées sont bordées de ripisylve. Le bocage est présent. L'opposition des versants (adret, ubac) est davantage marquée dans les vallées encaissées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - destruction des haies (remembrements, ruissellements et crues plus importants) - dégradation des ripisylves - forêt non valorisée 	<ul style="list-style-type: none"> - gérer l'érosion et les crues - mettre en application la charte forestière - voir chapitre eau de surface 	<ul style="list-style-type: none"> - « Programme plantation » adapté. Voir action n° 21 du programme triennal. - mesures agri-environnementales liées à la protection des eaux et des berges (protection rapprochée des cours d'eau par le maintien de la ripisylve). Voir action n° 6 du programme triennal. - restauration de la dynamique fluviale, maintien des haies et des bandes enherbées dans les zones sensibles. Voir action n° 6 du programme triennal. - mise en œuvre des actions de la charte forestière.
	<ul style="list-style-type: none"> - enfrichement des terrasses 	<ul style="list-style-type: none"> - expérimenter de nouvelles cultures ou essences à forte valeur ajoutée en synergie avec chambre d'agriculture, CRPF, l'ONF, en tenant compte des critères de développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre des actions de la charte forestière.

<p>Sol et Sous-sols : Falaises imposantes et piémonts marneux</p>	<p>- risques d'éboulements, glissements de terrain et érosion</p>	<p>- connaître les zones à risques et mettre en place un programme d'actions - maintenir les zones boisées et les haies</p>	<p>- mise en place des Plans de Prévention des Risques (PPR) liés aux éboulements et mouvements de terrain. - mise en place de mesures agri-environnementales. - réalisation d'une cartographie pour le porté à connaissance.</p>
<p>- richesses fossilifères</p>	<p>- destruction des gîtes fossilifères</p>	<p>- recenser les gîtes et anciens gîtes et gérer durablement ces sites</p>	<p>- mesures de conservation. Voir action n°13 du programme triennal.</p>

<p>Eau souterraine : Les sources karstiques et réserves souterraines des avant-causses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pollutions chroniques et ponctuelles des sources karstiques par les activités anthropiques. - détérioration de la ressource en eau et fermeture de captages du fait de la non existence de ces périmètres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller activement de la qualité des eaux et du débit des sources 	<ul style="list-style-type: none"> - pérenniser et renforcer le réseau de stations de mesures. Voir action n°2 du programme triennal.
<p>Eau de surface : Les rivières du sud-Aveyron sont considérées comme les plus belles de France pour la pêche et les activités de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pollution par les activités anthropiques - inondations (dangers pour les biens et les personnes) 	<ul style="list-style-type: none"> - programme de réhabilitation de points noirs et de sensibilisation des différents usagers - gérer les risques inondation à l'échelle du bassin versant - ne plus construire dans les zones inondables - organiser la gestion de crise vis-à-vis de l'ensemble des risques naturels, dont l'inondation - favoriser des aménagements à l'échelle des bassins versants pour limiter les crues à l'aval - privilégier les débordements sur des zones à moindres enjeux et le plus en amont possible 	<ul style="list-style-type: none"> - schéma de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant. - mise en place des Plans de Prévention des Risques (PPR) liés aux inondations. - élaborer à l'échelle communale ou à celle du Parc, un plan local de sauvegarde ou de gestion de crise qui intègre le risque inondation.

Espaces naturels

<p>Faune : Oiseaux d'eau en hiver ou de passage, reptiles et amphibiens. Les zones humides, même temporaires, permettent l'accueil d'oiseaux en migration ou en hivernage (limicoles, échassiers...), et la reproduction de vertébrés liés à l'eau, comme les tritons, grenouilles... Entomofaune très diversifiée. Sauterelles et criquets des milieux secs. Importantes populations et diversité d'espèces de papillons : diane en limite nord de répartition, proserpine (population isolée endémique de l'Aveyron), zygène cendrée, sphinx de l'épilobe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - drainage des zones humides - non-entretien des milieux par abandon des pratiques agricoles - abandon des pratiques agricoles et des activités associées 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - sensibiliser - définir les corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'études faune notamment aquatique. Voir actions n°9, n°11 et n°15 du programme triennal. - études et suivis entomologiques. - contrats de gestion avec les agriculteurs pour des « bonnes pratiques ». - aménagement de sites favorables pour les oiseaux migrants (mares, gravières...). Voir actions n°9, n°11 et n°15 du programme triennal. - aménagements cynégétiques pour la petite faune avec les chasseurs. Voir action n°15 du programme triennal. - sensibilisation des habitants à la protection des zones humides. Voir action n° 5 du programme triennal. - préservation des chênaies vertes (richesse ornithologique et entomologique). - protection des nids de busards cendré et Saint-Martin. Voir action n°15 du programme triennal. - restauration de corridors écologiques Voir actions n° 7,9 et 39 du programme triennal.
--	---	--	---

<p>Flore : Flore des milieux humides et secs La flore des vallées des avant-causses est caractérisée par ses adaptations à la sécheresse (sols chauds en été), mais aussi à l'humidité (zones inondées lors des fortes pluies).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - dégradation des ripisylves - non-respect d'un débit minimum (larves de libellules, poissons...) - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - pollution des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - sensibiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'études flore. - préservation des peuplements de chênaies vertes (végétation méditerranéenne).
<p>Habitats naturels : La diversité des habitats qu'on trouve dans les vallées des avant-causses représente autant d'intérêts de la zone. Zones humides aux affleurements rocheux, hêtraies sur des pentes, grottes sur les versants, haies dans les plaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) - abandon des pratiques agricoles et des activités associées 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - sensibiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'études habitats. - inventaires des zones humides. - contrats de gestion avec les agriculteurs (mesures agri-environnementales) pour la conservation des milieux. Voir actions n°11 et n°15 du programme triennal.
<p>Autres : Gisements paléontologiques et fossilifères Les avant-causses sont riches de patrimoine paléontologique (élasmosaure de Tournemire) et fossilifère (ammonites, rostrés de bélemnites...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - pillage des gisements 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - sensibiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'études, fouilles . - mise en place de protections. - sensibilisation des populations à la protection des sites. Voir actions n°13 et n°14 du programme triennal.

<p>Rivières :</p> <p>Faune : Loutre, castor, truite, libellules, oiseaux (cincle, martin-pêcheur, bergeronnette...) Bien que de configurations très diverses et variées selon la rivière et les secteurs de chacune d'elles, les vallées sont riches d'espèces animales, dont certaines recolonisent naturellement des zones d'où elles avaient disparu. C'est le cas de la loutre et du castor. Certains secteurs sont de valeur européenne pour la richesse en libellules.</p> <p>Flore : Espèces liées aux milieux humides Selon les secteurs, les vallées comportent des zones humides de type marécages ou prairies humides temporaires riches en végétaux caractéristiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - dégradation des ripisylves - non-respect d'un débit minimum (larves de libellules, poissons...) - pollution des eaux par les activités anthropiques - dégradation de la qualité biologique par des pressions morphologiques sur les cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - sensibiliser - quantifier les zones humides - conserver les sites remarquables (habitats naturels, espèces) - sensibiliser les usagers - protéger contre les dégâts de castors - mettre aux normes des activités en aval - conserver et restaurer des zones humides hors contexte Natura 2000 - programme de réhabilitation, de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'études faune et flore. - conventions de gestion. - codes de bonne conduite pour la cohabitation des activités de loisirs en rivière. Voir action n° 5 du programme triennal. - mise en place d'un partenariat avec les services de l'Etat pour maintenir des débits réservés en respectant les équilibres biologiques. - suivi des populations d'espèces remarquables. - aides financières aux équipements contre les dégâts de castors. Voir action n°15 du programme triennal. - mise en place d'un contrat de rivière ou d'un défi territorial concernant la reconquête de la qualité des eaux.
--	--	---	--

Paysages

Dimension culturelle

<p>Urbanisme : On trouve les agglomérations les plus importantes qui concentrent la majorité de la population. Sévérac : plus grand carrefour historique et actuel de l'Aveyron en amont d'une vallée parmi les plus fertiles. Millau : l'élargissement de la vallée a permis d'édifier la ville à la confluence de rivières capricieuses (Tarn et Dourbie). Le passé industriel lié à la rivière est encore perceptible. Présence d'un ancien mitage viticole. Saint-Affrique : se situe aux confins des avant-causses et des rougiers, en berges de rivières capricieuses. On retrouve un ancien mitage viticole.</p>	<p>- forte pression de l'urbanisation résidentielle et d'activité sur les espaces agricoles le long des axes routiers (fragmentation du milieu liée à l'urbanisation et aux infrastructures)</p>	<p>- accompagner les communes et les communautés de communes dans leurs projets de développement social et économique</p>	<p>- déclinaison localisée du Plan de référence du Parc pour des documents d'urbanisme. Voir action n° 18 du programme triennal. - Voir action n°36 du programme triennal. - dossier technique « Insertion environnementale des bâtiments d'activité ». - dossier technique « lotissement ». - dossier technique « villa ». - synergie dans le conseil en amont et dans l'instruction des dossiers (permis de construire) avec DDE, SDAP, CAUE. - dossier technique « paysage des avant-causses ». Voir action n° 19 du programme triennal.</p>
	<p>banalisation des espaces par les conteneurs à ordures ménagères</p>	<p>- conseiller les communes pour l'aménagement de ces espaces</p>	<p>- conseil d'insertion individuel et dossier technique « Conteneurs ». Voir action n° 23 du programme triennal.</p>

<p>Zones d'activités : C'est autour de ces villes que se concentrent les services et les activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - forte pression de l'urbanisation le long des axes routiers pour la mise en place de zones d'activités - augmentation des surfaces imperméabilisées 	<ul style="list-style-type: none"> - finaliser le schéma territorial des zones d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une charte de qualité environnementale. Voir action n° 35 du programme triennal. - soutien par le programme « d'insertion environnementale des bâtiments d'activité ». Voir action n° 22 du programme triennal. - dossier technique « bâtiments d'activité ». - programme « plantation ». Voir action n° 21 du programme triennal.
<p>Urbanisme agricole : Les terres fertiles de ce territoire constituent un potentiel agricole important</p>	<ul style="list-style-type: none"> - intégration environnementale maladroite des bâtiments agricoles et de leurs plates-formes 	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner les porteurs de projet en amont pour une meilleure insertion 	<ul style="list-style-type: none"> - dossier technique « Insertion environnementale des Bâtiments d'activité ». - programme « plantation ». Voir action n° 21 du programme triennal. - synergie dans le conseil en amont avec la chambre d'agriculture, la DDE, le CAUE.
<p>Tourisme :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développement d'un tourisme non maîtrisé 	<ul style="list-style-type: none"> - communiquer et promouvoir l'image du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - par l'information et la sensibilisation du grand public. Voir action n°46 du programme d'action triennal. - par l'éducation à l'environnement et aux patrimoines.
<p>Urbanisme touristique : Routes en berges</p>	<ul style="list-style-type: none"> - concentration des campings et des infrastructures touristiques aux forts impacts sur le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> - réhabiliter l'environnement et les paysages des infrastructures touristiques - voir ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de référence touristique intercommunal. - dossier technique insertion environnementale des équipements. - travailler avec les prestataires autour de la marque collective « Accueil du Parc naturel régional des Grands Causses ». - assistance aux communes pour la mise en application de la loi relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes. Voir actions n°46 et 47 du programme d'action triennal.

<p>Patrimoine vernaculaire : Les rivières sont ponctuées de chaussées et de canaux anciennement utilisés pour la force motrice ou l'irrigation</p>	<p>- ouvrages sous utilisés malgré leur rôle important dans la rétention de l'eau</p>	<p>- améliorer les connaissances - soutenir des projets de restauration en veillant au respect des milieux aquatiques (prise en compte de l'hydro morphologie, des paramètres physico-chimiques, des espèces végétales et animales présentes...) en synergie avec la Chambre d'agriculture, la Fédération des jardins familiaux, les associations horticoles</p>	<p>- mise en place d'inventaires, de diagnostics. - Programme sauvegarde du Parc (patrimoine paysan lié à l'eau). Voir action n° 20 du programme triennal.</p>
<p>Sur les versants sud, les terrasses témoignent d'un riche passé viticole</p>	<p>- abandon et enfrichement car inadaptés à l'évolution des pratiques agricoles</p>	<p>- améliorer les connaissances - expérimenter de nouvelles cultures en synergie avec la Chambre d'agriculture, le CRPF, l'ONF - valoriser la ressource bois - soutenir de nouvelles productions (truffes)</p>	<p>- mise en place d'inventaires, de diagnostics. - chantiers formation pierre sèche en relation avec « Maison Paysannes de France » et le GRETA. - voir Charte forestière. - programme plantation pour la trufficulture.</p>
<p>De nombreux chemins ruraux desservaient le parcellaire</p>	<p>- non-usage, donc non-entretien et dégradation - élargissement mécanique (destruction), défrichement, terrassement (pistes), prescription acquisitive (loi trentenaire),</p>	<p>- améliorer les connaissances - création d'itinéraires de découverte</p>	<p>- mise en place d'inventaire, de diagnostic. - mettre en place un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés. Voir action n° 39 du programme triennal.</p>



	disparition de la voirie publique		
Autres : RN88	- aménagements « pittoresques » des abords	-se concerter avec les maîtres d'œuvre en amont des projets	- conventions avec la DDE, la DRI pour un accompagnement des projets.

III. Entité paysagère des rougiers et de leurs vallées



III.1. Les rougiers

Eléments forts	Menaces	Stratégies	Perspectives d'actions
Paysages Dimension naturelle			
Occupation du sol : Profondément marqués par l'érosion, ces terrains s'étendent entre parcours, prairies de fauche et forêts suivant la nature du sol et de la pente. On trouve également des landes à thym et des vallons cultivés en terrasses sur les versants sud	- érosion de sols fertiles, glissement de terrain dû aux ruissellements	-accompagner les acteurs en synergie avec la Chambre d'agriculture, le CRPF	- Programme « plantation » spécifique. Voir action n° 21 du programme triennal. - mise en place de mesures agri-environnementales.

Espaces naturels

<p>Faune : Oiseaux des cultures (busards, caille...) Les cultures dans les rougiers sont favorables aux oiseaux caractéristiques comme les busards, alliés des agriculteurs en mangeant les rongeurs. Entomofaune très diversifiée. Importantes populations et diversité d'espèces de papillons : laineuse du prunellier, zygène cendrée, lucine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - modification des pratiques - disparition des activités humaines, non-entretien - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances - définir les corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - inventaires et suivis complémentaires faune. - contrats de gestion avec les agriculteurs pour la conservation de la biodiversité. Voir actions n°15 et n°32 du programme triennal. - mise en place de suivi des busards et d'actions de protection. Voir action n°15 du programme triennal. - plantation de haies. Voir action n° 21 du programme triennal. - sensibilisation des habitants aux rapaces et aux oiseaux des cultures. - pose de nichoirs pour oiseaux et chauves-souris. Voir action n°15 du programme triennal. - études et suivis entomologiques. - aménagements cynégétiques pour le petit gibier. Voir action n°15 du programme triennal. - restauration des corridors écologiques Voir actions n° 7,9 et 39 du programme triennal.
<p>Flore : Espèces acidiphiles des rougiers. La géologie particulière et les conditions météorologiques difficiles limitent les possibilités floristiques. On note des espèces adaptées à ces milieux originaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - érosion - modification des pratiques - disparition des activités humaines, non-entretien - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - augmentation de la fréquentation humaine (destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - inventaires complémentaires flore. - contrats de gestion avec les agriculteurs. - conservation et renforcement des haies et linéaires boisés. Voir actions n°9 et n°21 du programme triennal.

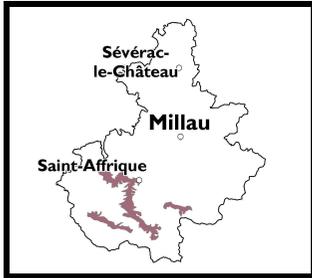
<p>Habitats naturels : Rougiers, haies, ripisylves. Même si les rougiers ne semblent pas directement concernés par les habitats liés à Natura 2000, ils sont très originaux et les haies associées constituent un véritable élément fort de ce terroir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - érosion - modification des pratiques - disparition des activités humaines, non-entretien - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - compléter les inventaires. - mesures agri-environnementales. - guide pratique spécialisé à cette entité réalisé par la profession agricole. - conserver et planter les haies (fiches-actions de la Charte forestière de territoire, avec la question des « contrats de cultures »). - mise en œuvre de la Charte forestière de territoire : valorisation des bois par le sylvopastoralisme, développement de l'usage du bois dans les constructions, développement de la filière bois-énergie. Voir actions n°21, n°31 et n°32 du programme triennal.
--	--	--	---

Paysages
Dimension culturelle

<p>Urbanisme : Habitat dispersé constitué de fermes ou de hameaux agricoles</p>	<p>- abandon des bâtiments d'exploitations anciens car inadaptés à l'évolution des pratiques agricoles</p>	<p>- soutenir tous les projets de réutilisation ou ré-affectation</p>	<p>développement de produits agro-tourisme.</p>
		<p>- accompagnement des porteurs de projet dans la construction de nouveaux bâtiments</p>	<p>- soutien par le programme « d'insertion environnementale des bâtiments professionnels ». Voir action n° 22 du programme triennal. - dossier technique « Bâtiments professionnels ». - dossier technique « paysage des rougiers ». Voir action n° 19 du programme triennal.</p>
	<p>banalisation des espaces par les conteneurs à ordures ménagères</p>	<p>- conseiller les communes pour l'aménagement de ces espaces</p>	<p>- conseil d'insertion individuel et dossier technique « Conteneurs » Voir action n° 23 du programme triennal.</p>

Saint-Juéry, La Serre, Rebourguil sont des bourgs plus importants	- abandon des centres anciens et mitage des périphéries (fragmentation du milieu dû à l'urbanisation)	- accompagner les communes dans leurs projets de développement en soutenant les initiatives liées à l'offre de services, de mise en réseaux	- déclinaison localisée du Plan de référence du Parc pour des documents d'urbanisme. Voir action n° 18 du programme triennal. - soutien à la réhabilitation de l'habitat ancien en locatif permanent. - soutien à la construction d'habitat HQE en locatif permanent. - Voir action n°36 du programme triennal. - dossier technique « Villa ». - synergie dans le conseil en amont et dans l'instruction des dossiers (permis de construire) avec DDE, SDAP, CAUE. - dossier technique « paysage des rougiers ». Voir action n° 19 du programme triennal.
	banalisation des espaces par les conteneurs à ordures ménagères	- conseiller les communes pour l'aménagement de ces espaces	- conseil d'insertion individuel et dossier technique « Conteneurs » Voir action n° 23 du programme triennal.
La route départementale 999 qui relie l'A75 à Albi, traverse les rougiers	- forte pression de l'urbanisation le long de la route départementale 999 pour la mise en place de zones d'activités	- finalisation le schéma territorial des zones d'activités	- mise en place d'une charte de qualité environnementale. - soutien par le programme « d'insertion environnementale des bâtiments professionnels ». Voir action n° 22 du programme triennal. - dossier technique « bâtiments professionnels ». - programme « plantation ». Voir action n° 21 du programme triennal.
Patrimoine vernaculaire : Les granges étables et les granges bergeries témoignent de la richesse de ces terres	- abandon car inadaptées à l'évolution des pratiques agricoles	- soutenir les projets de réutilisation ou ré-affectation	- développement de produits agro-tourisme. - soutien par le programme « d'insertion environnementale des bâtiments professionnels » Voir action n° 22 du programme triennal.

De nombreux chemins ruraux desservaient le parcellaire	<ul style="list-style-type: none"> - non-usage, donc non-entretien et dégradation - élargissement mécanique (destruction), défrichage, terrassement (pistes), - prescription acquisitive (loi trentenaire), - disparition de la voirie publique 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - créer des itinéraires de découverte 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'inventaire, de diagnostic. - mettre en place un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés. Voir action n° 39 du programme triennal.
<p>Autre :</p> <p>Développement de l'éolien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développement non raisonné des projets à l'échelle de zones potentielles 	<ul style="list-style-type: none"> - mutualiser les retombées économiques et des contraintes - encourager et accompagner l'intercommunalité des projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de référence éolien à l'échelle de massif interdépartemental. - élaboration d'une « boîte à outils » pour les collectivités. - conseil aux collectivités pour la définition des ZDE. Voir action n° 28 du programme triennal.
Dimension socio-économique			
Développement socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - désertification de certaines communes 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - développer des services à la personne. - soutenir les projets agropastoraux novateurs et les productions nouvelles. - favoriser l'accueil d'entreprises et la transmission reprise. Voir action n°34 du programme triennal.



III.2. Les vallées des rougiers

Eléments forts	Menaces	Stratégies	Perspectives d'actions
Paysages			
Dimension naturelle			
Occupation du sol : Les vallées se partagent entre : - les plaines alluviales du Dourdou couvertes de cultures irriguées, - et les vallées plus fermées de la Sorgue et du Rance boisées	- destruction des ripisylves - ruissellements et crues importants	- gérer l'érosion et les crues	- mesures agri-environnementales liées à la protection des eaux et des berges (protection rapprochée des cours d'eau par le maintien de la ripisylve). - restauration des haies et des bandes enherbées dans les zones sensibles. Action en lien avec la restauration des corridors écologiques (voir chapitre espaces naturels, Faune).
	- abandon et non entretien des forêts	- valoriser la ressource bois en synergie avec le CRPF, l'ONF...	- mettre en œuvre les actions de la charte forestière de territoire.

Ressource en eau

Eau de surface :

Les rivières du sud-Aveyron sont considérées comme les plus belles de France pour la pêche, les activités de loisirs

- pollution par les activités anthropiques
- inondations (dangers pour les biens et les personnes et les parcelles cultivées)

- gérer les risques inondation à l'échelle du bassin versant
- ne plus construire dans les zones inondables
- organiser la gestion de crise vis-à-vis de l'ensemble des risques naturels
- favoriser des aménagements à l'échelle des bassins versants pour limiter les crues à l'aval
- privilégier les débordements sur des zones à moindres enjeux et le plus en amont possible
- prévoir des plans d'alerte

- mise en place des Plans de Prévention des Risques (PPR) liés aux inondations.
- schéma de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.
- élaborer à l'échelle communale ou à celle du Parc, un plan local de sauvegarde ou de gestion de crise qui intègre le risque inondation.

Espaces naturels			
<p>Faune : Oiseaux des cultures (busards, caille...) Les cultures dans les rougiers sont favorables aux oiseaux caractéristiques comme les busards, alliés des agriculteurs en se nourrissant de rongeurs. Entomofaune très diversifiée. Importantes populations et diversité d'espèces de papillons : laineuse du prunellier, zygène cendrée, lucine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - modification des pratiques - disparition des activités humaines, non-entretien - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances - définir les corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - inventaires complémentaires faune. - contrats de gestion avec les agriculteurs pour la conservation de la biodiversité. Voir actions n°9 et n°15 du programme triennal. - aménagements cynégétiques pour la petite faune. Voir action n° 15 du programme triennal. - études et suivis entomologiques. - plantations de haies. Voir action n° 21 du programme triennal. - restauration de corridors écologiques. Voir actions n° 7,9 et 39 du programme triennal.
<p>Flore : Espèces acidiphiles des rougiers. La géologie particulière et les conditions météorologiques difficiles limitent les possibilités floristiques. On note des espèces adaptées à ces milieux originaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - modification des pratiques - disparition des activités humaines, non-entretien - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - augmentation de la fréquentation humaine (destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - inventaires complémentaires flore. - contrats de gestion avec les gestionnaires et les propriétaires. - restauration d'habitats.
<p>Habitats naturels : Rougiers, haies, ripisylves. Même si les rougiers ne semblent pas directement concernés par les habitats liés à Natura 2000, ils sont très originaux et les haies associées constituent un vrai élément fort de ce terroir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - modification des pratiques - disparition des activités humaines, non-entretien - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances - conserver et planter les haies (fiches-actions de la Charte forestière de territoire, avec la question des « contrats de cultures ») 	<ul style="list-style-type: none"> - contrats de gestion avec les gestionnaires et les propriétaires. Voir action n°15 du programme triennal. - guide pratique spécialisé à cette entité, réalisé par la profession agricole. - mise en œuvre de la Charte forestière de territoire : amélioration de la naturalité des forêts, gestion des ripisylves. Voir actions n° 6 et 7 du programme triennal.

<p>Rivières :</p> <p>Faune : Loutre, écrevisse à pattes blanches, truite, libellules, oiseaux (guêpier, cincle, martin-pêcheur...).</p> <p>Richesses remarquables en invertébrés.</p> <p>Bien que de configurations très diverses et variées selon la rivière et les secteurs de chacune d'elles, les vallées sont riches d'espèces animales, dont certaines recolonisent naturellement des zones d'où elles avaient disparu. C'est le cas de la loutre et du castor. Certains secteurs sont de valeur européenne pour la richesse en libellules</p> <p>Flore : Espèces liées aux milieux humides. Selon les secteurs, les vallées comportent des zones humides de type marécages ou prairies humides temporaires riches en végétaux caractéristiques.</p> <p>Habitats naturels : Ripisylves, zones humides. Les ripisylves sont parfois d'intérêt communautaire, mais constituent aussi un élément fort à de nombreux titres, en remplissant de nombreuses fonctions écologiques. Les zones humides sont bien souvent des habitats remarquables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - dégradation des ripisylves - non-respect d'un débit minimum (larves de libellules, poissons...) - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) - pollution des eaux par les activités anthropiques - dégradation de la qualité biologique par des pressions morphologiques sur les cours d'eau - abandon des pratiques agricoles et des activités associées 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances - sensibiliser les usagers - mettre aux normes les activités en aval - maintenir et restaurer les zones humides hors sites Natura 2000 - définir les corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - inventaires complémentaires faune flore. - guide pratique spécialisé à cette entité, réalisé par la profession agricole. - mise en place d'un partenariat avec les services de l'Etat pour maintenir des débits réservés en respectant les équilibres biologiques. - mise en place d'un contrat de rivière ou d'un défi territorial concernant la reconquête de la qualité des eaux. - dossier technique « zones humides ». Voir action n° 5 du programme triennal. - conventions de gestion avec les propriétaires et gestionnaires. - restauration et création de zones humides. Voir action n°11 du programme triennal. - sensibilisation à l'érosion. - restauration des corridors écologiques. Voir actions n° 7 et 9 du programme triennal.
---	--	---	---

Paysages

Dimension culturelle

Urbanisme :

C'est ici que l'on trouve les bourgs les plus importants proches des cours d'eau (Vabres-l'Abbaye, Montlaur, Camarès, Belmont-sur-Rance). Concentration de nombreuses activités.

- forte pression de l'urbanisation sur les plaines agricoles aux périphéries des agglomérations, et le long de la route départementale 999 (fragmentation du milieu liée à l'urbanisation et aux infrastructures)
- augmentation des surfaces imperméabilisées

- accompagner les communes dans leurs projets de développement
- accompagner en amont les porteurs de projets

- déclinaison localisée du Plan de référence du Parc pour des documents d'urbanisme Voir action n° 18 du programme triennal.
- Voir action n°36 du programme triennal.
- programme « insertion environnementale des bâtiments professionnels » Voir action n° 22 du programme triennal.
- synergie dans le conseil en amont et dans l'instruction des dossiers (permis de construire) avec DDE, SDAP, CAUE.
- dossier technique « paysage des rougiers ». Voir action n° 19 du programme triennal.

- finaliser le schéma territorial des zones d'activités

- mise en place d'une charte de qualité environnementale. Voir action n° 35 du programme triennal.
- soutien par le programme « d'insertion environnementale des bâtiments professionnels ». Voir action n° 22 du programme triennal.
Voir action n° 19 du programme triennal.
- dossier technique « bâtiments professionnels ».
- programme « plantation ». Voir action n° 21 du programme triennal.

banalisation des espaces par les conteneurs à ordures ménagères

- conseiller les communes pour l'aménagement de ces espaces

- conseil d'insertion individuel et dossier technique « Conteneurs ». Voir action n° 23 du programme triennal

<p>Urbanisme agricole : Les terres fertiles de ce territoire constituent un potentiel agricole important</p>	<p>- intégration environnementale maladroite des bâtiments agricoles et de leurs plates-formes</p>	<p>- accompagner les porteurs de projet en amont pour une meilleure insertion</p>	<p>- dossier technique « Insertion environnementale des Bâtiments professionnels ». Voir action n° 22 du programme triennal. - dossier technique « paysage des rougiers ». - programme « plantation ». Voir action n° 21 du programme triennal. - synergie dans le conseil en amont avec la chambre d'agriculture, la DDE, le CAUE.</p>
<p>Patrimoine vernaculaire : Les granges étables et les granges bergeries témoignent de la richesse de ces terres</p>	<p>- abandon car inadaptées à l'évolution des pratiques agricoles</p>	<p>- soutenir les projets de réutilisation ou ré-affectation</p>	<p>- développement de produits agro-tourisme. - soutien par le programme « d'insertion environnementale des bâtiments professionnels ». Voir action n° 22 du programme triennal.</p>
<p>Les rivières sont ponctuées de chaussées et de canaux anciennement utilisés pour la force motrice ou l'irrigation</p>	<p>- ouvrages sous utilisés malgré leur rôle important dans la rétention de l'eau</p>	<p>- améliorer les connaissances - soutenir des projets de restauration en veillant au respect des milieux aquatiques (prise en compte de l'hydro morphologie, des paramètres physico-chimiques, des espèces végétales et animales présentes...) en synergie avec Chambre d'agriculture, la Fédération des jardins familiaux, les associations horticoles</p>	<p>- mise en place d'inventaires, de diagnostics. - Programme sauvegarde du Parc (patrimoine paysan lié à l'eau). Voir action n° 20 du programme triennal.</p>
<p>Sur les versants sud, les terrasses sont le vestige d'un riche passé viticole et arboricole</p>	<p>- abandon et enrichement car inadaptés à l'évolution des pratiques agricoles</p>	<p>- améliorer les connaissances - expérimenter les nouvelles cultures en synergie avec la Chambre d'agriculture, le CRPF, l'ONF... - valoriser la ressource bois</p>	<p>- mise en place d'inventaires, de diagnostics. - chantier formation pierre sèche en relation avec « Maison Paysannes de France » et le GRETA. - mise en œuvre des actions de la Charte forestière.</p>

Existence de nombreux chemins ruraux	<ul style="list-style-type: none">- non-usage, donc non-entretien et dégradation- disparition de la voirie publique	<ul style="list-style-type: none">- améliorer les connaissances- créer des itinéraires de découverte	<ul style="list-style-type: none">- mise en place d'inventaire, de diagnostic.- mettre en place un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés. Voir action n° 39 du programme triennal.
--------------------------------------	--	---	---

IV. Entité paysagère des monts et de leurs vallées



IV.1. Les monts

Eléments forts	Menaces	Stratégies	Perspectives d'actions
Paysages			
Dimension naturelle			
<p>Occupation du sol : Les pentes sont couvertes de forêts de plantation (conifères) et de forêts de hêtres et de chênes. Les sommets sont couverts d'anciennes landes ou de pâturages d'estives. A mi-pente, quelques replats exposés au sud sont cultivés.</p>	<p>- changement des pratiques agricoles, diminution de la diversité des paysages, enrichissement des zones les moins rentables ou mise en culture des landes</p>	<p>- synergie avec la Chambre d'agriculture - développer la forêt</p>	<p>- mesures agri-environnementales. - actions de la Charte forestière de territoire : développement de la filière bois-énergie, adaptation de la sylviculture à la biodiversité des peuplements, inventaire des peuplements et arbres remarquables...</p>
<p>La haute plaine du Viaur, sur le Lévézou, est couverte de prairies de fauche. La ripisylve et le bocage se raréfient. Les parties cultivées sont très sensibles aux problèmes d'érosion.</p>	<p>- érosion importante des berges</p>	<p>- synergie avec le SIVOM des Monts et Lacs du Lévézou</p>	<p>- mise en œuvre du contrat de rivière.</p>
	<p>- érosion du sol dû aux ruissellements</p>	<p>- accompagner les acteurs en synergie avec la Chambre d'agriculture, le CRPF</p>	<p>- Programme « plantation » spécifique. Voir action n° 21 du programme triennal. - mise en place de mesures agri-environnementales.</p>

Ressource en eau

Eau souterraine :

Les monts de Lacaune et le massif du Lévézou recèlent de nombreuses sources qui sont utilisées pour l'AEP. Les périmètres de protection réglementaires ne sont pas entièrement réalisés.

- détérioration de la ressource en eau et fermeture de captages du fait de la non existence de ces périmètres

- programmer de la réhabilitation, de la sensibilisation
- établir des fiches actions de la Charte forestière de territoire

- mise en place des périmètres de protection.
- mise en place d'un programme territorial de protection (assainissement domestique et agricole, pratiques culturelles...). Voir action n°3 du programme triennal.

Espaces naturels

Faune :

Oiseaux forestiers
Ce terroir permet la présence marquée d'oiseaux forestiers (rapaces nocturnes, pics, mésanges...) moins présents ailleurs
Entomofaune très diversifiée.
Importantes populations et diversité d'espèces de papillons : azuré des mouillères en limite sud de répartition, méliée noirâtre, sphinx de l'épilobe, laineuse du prunellier.
Diversité en hyménoptères : bourdons, abeilles solitaires, tenthrèdes

- intensification de l'exploitation forestière
- abandon des pratiques agricoles et des activités associées
- modification des activités agricoles
- dégradation des ripisylves
- augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...)

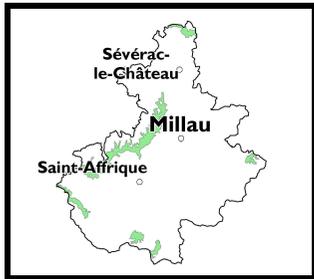
- sensibiliser
- encourager les bonnes pratiques
- améliorer les connaissances
- définir les corridors écologiques

- études complémentaires notamment sur les oiseaux et les mammifères forestiers.
- études et suivis entomologiques.
- actions de la Charte forestière de territoire : aménagements cynégétiques forestiers pour une meilleure cohabitation des sylviculteurs et des chasseurs.
- pose de nichoirs pour les chauves-souris et les oiseaux dans les secteurs les plus favorables. Voir action n° 15 du programme triennal.
- suivi des migrations sur les sites favorables.
- actions communes avec les espaces protégés limitrophes (Parc naturel régional du Haut-Languedoc). Voir action n°9 du programme triennal.
- restauration et création de points d'eau forestiers. Voir action n°11 du programme triennal.
- restauration des corridors écologiques. Voir actions n° 7, 9 et 39 du programme triennal.
- dossiers techniques et documents de sensibilisation sur la biodiversité en forêt pour les habitants.

<p>Flore : Forêts remarquables et espèces associées. Certaines forêts des monts (hêtraies, chênaies) sont connues pour leur valeur patrimoniale et historique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - intensification de l'exploitation forestière - modification des activités agricoles - non-entretien des ripisylves - augmentation de la fréquentation humaine (destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances - fiches-actions de la Charte Forestière 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de la Charte forestière de territoire : maintien des haies et clairières forestières, conservation des arbres et peuplements remarquables. Voir actions n°9, 10 du programme triennal. - valorisation du patrimoine forestier auprès des habitants et propriétaires. - inventaires botaniques complémentaires. - actions communes avec des espaces protégés limitrophes (Parc naturel régional du Haut-Languedoc).
<p>Habitats naturels : Habitats forestiers et zones humides (Lézou, Monts de Lacaune) d'une part, et forêts acides à tendance méditerranéennes (Raspes du Tarn) d'autre part. Les forêts (hêtraies et chênaies notamment) peuvent constituer des habitats remarquables, mais également les zones humides, souvent de très faible surface, qu'on y trouve. Les tourbières et ripisylves situées dans ce terroir sont toujours d'un grand intérêt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - intensification de l'exploitation forestière - modification des activités agricoles - drainage des zones humides et tourbeuses - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des actions liées à Natura 2000 - préserver les zones humides et tourbeuses, même hors procédure Natura 2000 - prendre en compte de la fonctionnalité des milieux humides, même de faible surface 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte forestière de territoire : mise en place des Plans de Développement de Massifs, favoriser une sylviculture respectueuse de l'environnement (labels de qualité par exemple), favoriser l'usage du bois localement (charpente, bâtiments agricoles et industriels...), développement du bois-énergie. Voir actions n°31, 32 du programme triennal. - informations liées aux conséquences des drainages et autres perturbations aux milieux humides. - restauration et création des zones humides. Voir action n°11 du programme triennal. - actualisation des données issues du LIFE Tourbières. Voir actions n°8 et n°11 du programme triennal. - contrats de gestion avec les gestionnaires (conservation des tourbières). . Voir actions n°8 n°11, n°16 du programme triennal. - actions de sensibilisation à la biodiversité liée aux zones humides et aux forêts. Voir action n° 5 du programme triennal.

<p>Sous-sol : Mines</p>	<p>- disparition des exploitations et pertes de la mémoire sur les anciens sites</p>	<p>- améliorer les connaissances sur l'histoire et les pratiques</p>	<p>- études complémentaires.</p>
<p>Paysages Dimension culturelle</p>			
<p>Urbanisme : L'urbanisation des monts sur le territoire du Parc est peu développée hormis sur le Lévezou avec Ségur et Vezins-de-Lévezou On trouve des hameaux agricoles sur les replats proches des sources. De grands domaines étaient organisés autour d'importants corps de fermes</p>	<p>- rachat des hameaux ou des corps de ferme pour des résidences secondaires</p>	<p>- accompagner les communes dans l'élaboration de projets adaptés à l'accueil des jeunes acteurs - soutenir la création et l'organisation des réseaux et des services pour compenser l'isolement</p>	<p>- élaboration de plans de référence communaux et intercommunaux. Voir action n° 18 du programme triennal. - soutien à la réhabilitation de l'habitat ancien en locatif permanent. Voir action n°36 du programme triennal. - dossier technique « paysage des monts ».</p>
	<p>banalisation des espaces par les conteneurs à ordures ménagères</p>	<p>- conseiller les communes pour l'aménagement de ces espaces</p>	<p>- conseil d'insertion individuel et dossier technique « Conteneurs ». Voir action n° 23 du programme triennal.</p>

Patrimoine vernaculaire : Les granges étables, et les bergeries d'estives ponctuent les prairies et les parcours	- abandon car non-usage et inadaptées à l'évolution des pratiques pastorales	- soutenir tous les projets de réutilisation ou ré-affectation	- programme « insertion environnementale des bâtiments professionnels ». Voir action n° 22 du programme triennal. - développement de produits agro-tourisme.
Sentiers	- abandon et enfrichement - destruction lors de la création des pistes forestières, prescription acquisitive (loi trentenaire), disparition de la voirie publique	- améliorer les connaissances	- mise en place d'inventaire, de diagnostic. - mettre en place un réseau de sentiers de randonnées bien maîtrisés. Voir action n° 39 du programme triennal.
Autres : Développement de l'éolien	- développement de plusieurs projets à l'échelle de massifs	- mutualiser les retombées économiques et des contraintes - encourager et accompagner l'intercommunalité des projets	- Plan de référence éolien à l'échelle de massif interdépartemental. - élaboration d'une « boîte à outils » pour les collectivités. - conseil aux collectivités pour la définition des ZDE. Voir action n° 28 du programme triennal.
Dimension socio-économique			
Développement socio-économique sur les monts de Lacaune, les monts d'Orb et Les Cévennes	- désertification de certaines communes	- renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire	- développer des services à la personne. - soutenir les projets agropastoraux novateurs et les productions nouvelles. - accompagner l'implantation de nouveaux actifs agricoles et maintenir les structures agricoles. - favoriser l'accueil d'entreprises et la transmission reprise. Voir action n°34 du programme triennal. - mettre en œuvre la charte forestière (bois-énergie). - soutenir les filières d'énergies renouvelables.



IV.2. Les vallées des monts

Eléments forts	Menaces	Stratégies	Perspectives d'actions
Paysages			
Dimension naturelle			
<p>Occupation du sol : Vallées encaissées boisées en versant nord et autrefois cultivées par paliers sur les versants sud. Les châtaigneraies sont présentes jusqu'à 700 m d'altitude.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - abandon de la polyculture et enfrichement - abandon des châtaigneraies 	<ul style="list-style-type: none"> - synergie avec la Chambre d'agriculture, CRPF, ONF... pour valoriser la ressource bois - soutenir de nouvelles productions 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte forestière de territoire. - valorisation de productions locales par la marque Parc (petits fruits, produits dérivés des châtaigniers...). Voir action n°48 du programme triennal.
Espaces naturels			
<p>Faune : Oiseaux forestiers, faune des milieux secs. Ce terroir est soit plus frais et humide (Lévezou, Monts de Lacaune), soit chaud et sec (raspes du Tarn). On note la présence marquée d'oiseaux forestiers (rapaces nocturnes, pics, mésanges...) moins répandus ailleurs. Entomofaune très diversifiée. Importantes populations et diversité d'espèces de papillons : azuré des mouillères en limite sud de répartition, mélitée noirâtre, sphinx de l'épilobe, laineuse du prunellier. Diversité en hyménoptères :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - intensification de l'exploitation forestière - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - modification des activités agricoles - dégradation des ripisylves - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - études complémentaires sur mammifères et oiseaux. - pose de nichoirs pour chauves-souris et oiseaux dans les secteurs favorables. Voir action n°15 du programme triennal. - études et suivis entomologiques, notamment dans les Rasperes. - contrats de gestion avec les propriétaires. - dossiers techniques et documents de sensibilisation pour les propriétaires. Voir action n° 5 du programme triennal.

<p>bourdons, abeilles solitaires, tenthrèdes. Diversité d'amphibiens et d'insectes saproxylophages des chênes et des châtaigniers. Importantes populations et diversité d'espèces de papillons :diane, damier de la succise</p>			
<p>Flore : Forêts remarquables et espèces associées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - intensification de l'exploitation forestière - modification des activités agricoles - dégradation des ripisylves - augmentation de la fréquentation humaine (destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser - encourager les bonnes pratiques - améliorer les connaissances - fiches-actions de la Charte forestière 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte forestière de territoire : protection des peuplements forestiers remarquables, gestion forestière respectueuse de la biodiversité. Voir action n°10 du programme triennal. - compléments d'inventaires botaniques (ripisylves, zones humides, forêts acides des Rasper...).
<p>Habitats naturels : Habitats forestiers et zones humides. Les tourbières et ripisylves situées dans ce terroir sont toujours d'un grand intérêt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - intensification de l'exploitation forestière - modification des activités agricoles - drainage des zones humides et tourbeuses - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place des actions liées à Natura 2000 - préserver des zones humides et tourbeuses, même hors procédure Natura 2000 - prendre en compte la fonctionnalité des milieux humides, même de faible surface 	<ul style="list-style-type: none"> - Charte forestière de territoire : sylviculture adaptée à la biodiversité, conservation des peuplements remarquables, développement du bois-énergie, entretien de la ripisylve en accord avec la conservation de la biodiversité... Voir actions n° 7, n°10, n°31 du programme triennal. - informations liées aux conséquences des drainages et autres perturbations aux milieux humides. - actualisation des données du LIFE Tourbières. Voir actions n°8 et n°11 du programme triennal.

<p>Rivières : Faune : Loutre, castor, écrevisse à pattes blanches, truite, libellules, oiseaux (guêpier, cincle, martin-pêcheur...) Bien que de configurations très diverses et variées selon la rivière et les secteurs de chacune d'elles, les vallées sont riches d'espèces animales, dont certaines recolonisent naturellement des zones d'où elles avaient disparu. C'est le cas de la loutre et du castor. Certains secteurs sont de valeur européenne pour la richesse en libellules.</p> <p>Flore : Espèces liées aux milieux humides. Selon les secteurs, les vallées comportent des zones humides de type marécages ou prairies humides temporaires riches en végétaux caractéristiques.</p> <p>Habitats naturels : Ripisylves, zones humides Les ripisylves sont parfois d'intérêt communautaire, mais constituent aussi un élément fort à de nombreux titres, en remplissant de nombreuses fonctions écologiques. Les zones humides sont bien souvent des habitats remarquables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - abandon des pratiques agricoles et des activités associées - dégradation des ripisylves - non-respect d'un débit minimum (larves de libellules, poissons...) - augmentation de la fréquentation humaine (dérangement des animaux, destruction des milieux...) - pollution des eaux par les activités anthropiques - dégradation de la qualité biologique par des pressions morphologiques sur les cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances - sensibiliser les usagers - mettre aux normes des activités en aval - protéger contre les dégâts de castor - préserver et restaurer les zones humides - mettre en place des actions liées à Natura 2000 - définir les corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - compléments d'inventaires pour les espèces patrimoniales (mammifères, libellules). - mise en place d'un partenariat avec les services de l'Etat pour maintenir des débits réservés en respectant les équilibres biologiques. - sensibilisation liée à la loutre, au castor et autres espèces emblématiques Voir action n° 5 du programme triennal. - restauration et création de points d'eau. Voir action n°11 du programme triennal. - restauration des corridors écologiques. Voir actions n° 7 et 9 du programme triennal. - mise en place d'un contrat de rivière ou d'un défi territorial concernant la reconquête de la qualité des eaux. - aide financière pour la protection contre les dégâts de castors. Voir action n°15 du programme triennal. - conventions de gestion avec les propriétaires pour la conservation de milieux remarquables (forêts, ripisylves). Voir action n° 6 du programme triennal.
--	--	--	---

Paysages Dimension culturelle			
Urbanisme : Les villages se concentrent principalement dans les fonds de vallées, en terrasse, sur des promontoires au sud ou aux abords des franchissements des rivières	- mitage en périphérie des villages alors que les centres anciens sont abandonnés (fragmentation du milieu) - risques d'inondations	- accompagner les communes dans leurs projets de développement	- élaboration de plans de référence communaux et intercommunaux. Voir action n° 18 du programme triennal. - élaboration de documents d'urbanisme adaptés. - soutien à la réhabilitation de l'habitat ancien en locatif permanent. - soutien à la construction d'habitat HQE en locatif permanent. - Voir action n°36 du programme triennal. - dossier technique « paysage de mont ». Voir action n° 19 du programme triennal.
	- insertion à la pente maladroite des plates-formes des bâtiments d'activités	- accompagner les porteurs de projet en amont	- dossier technique « Bâtiments d'activité » - programme « plantation ». Voir action n° 21 du programme triennal. - synergie dans le conseil en amont avec la chambre d'agriculture, la DDE, le CAUE. - dossier technique « paysage des monts ».
	banalisation des espaces par les conteneurs à ordures ménagères	- conseiller les communes pour l'aménagement de ces espaces	- conseil d'insertion individuel et dossier technique « Conteneurs ». Voir action n° 23 du programme triennal.
Patrimoine vernaculaire : La culture des châtaigniers a entraîné la construction de « sécadous »	- abandon car sans usage	- soutenir tous les projets de réutilisation ou de ré-affectation	- produit agro-tourisme. - programme d'accompagnement de la Maison de la Châtaigne à Ayssènes.
Les rivières sont ponctuées de chaussées et de canaux anciennement utilisés pour la force motrice ou l'irrigation	- ouvrages sous utilisés malgré leur rôle important dans la rétention de l'eau	- améliorer des connaissances - soutenir des projets de restauration en veillant au respect des milieux aquatiques (prise en compte de l'hydro morphologie, des paramètres physico-chimiques, des espèces végétales et animales)	- mise en place d'inventaires, de diagnostics - Programme sauvegarde du Parc (patrimoine paysan lié à l'eau). Voir action n° 20 du programme triennal.



		présentes...) en synergie avec la Chambre d'agriculture, la Fédération des jardins familiaux, les associations horticoles...	
--	--	---	--